

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 18 MARS 2021 à 17 H**

<b>INSTITUTION ET VIE POLITIQUE.....</b>	<b>3</b>
I. Installation d'un nouveau conseiller municipal .....	3
II. Commissions communales.....	4
III. Commission d'Achat Public – Remplacement suite à la démission d'un membre.....	6
IV. Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Modification des statuts .....	6
V. Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMO DFCI 24) - Désignation des membres du Comité Feux de Forêts .....	7
<b>FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>7</b>
VI. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020.....	7
VII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 .....	8
VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 .....	8
IX. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 .....	9
X. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 .....	18
XI. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 .....	22
XII. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2020 .....	25
XIII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2020 .....	26
XIV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2020 .....	27
XV. Budget Principal 2021 – Examen et vote du Budget Primitif.....	27
XVI. Budget Annexe « Hôtel d'Entreprises 2021 » – Examen et vote du Budget Primitif.....	38
XVII. Budget Annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » 2021 – Examen et vote du Budget Primitif .....	41

<b>PROJETS ET TRAVAUX .....</b>	<b>44</b>
XXVIII. SDE 24 – Projet d’effacement du réseau téléphonique au Bourdil .....	44
<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES .....</b>	<b>45</b>
XIX. Restaurant d’Enfants – Révision des tarifs et des modalités d’application .....	45
XX. Gestion des Temps Périscolaires – Mise en place d’activités .....	46
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>47</b>
XXI. Modifications tableau des effectifs .....	47
XXII. Création d’un emploi dans le cadre du dispositif des contrats d’accompagnement dans l’emploi au titre du Parcours Emploi Compétences.....	48
<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>48</b>
XXIII. Changement logiciel de facturation des Accueils Périscolaires et acquisition d’un logiciel d’analyse financière .....	48
XXIV. Dépôt dématérialisé des Certificats d’Urbanisme Opérationnels et d’Information – Procédure expérimentale .....	50
XXV. Union des Maires de la Dordogne - Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne .....	50
<b>POINT A RAJOUTER A L’ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>51</b>
XXVI. Vote des Taux de fiscalité 2021 .....	51
<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>51</b>
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>52</b>

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 18 MARS 2021 à 17 H

**PRESENTS :** Olivier DUPUY, Cyril GOUBIE, Martine BORDERIE, Jérôme PAPATANASIOS\*\*\*\*, Catherine LABAT, Lionel WAVRANT, Marie-Laurence DELMAR, Jérémy DEBAY, Michel SEJOURNE, Nicole ROOY, Christine LAVERGNE, Éric RICHAUD, Philippe RAUHUT\*, Véronique GONTHIER, Virginie BARDET, Olivier MIGNOT\*\*\*, Marion SERRA OGBONNA, Carole DEYRES-MORETTI\*\*, Claire COBOS, Martial TRESSOS, Catherine ARNOUILH, Nathalie TRAPY, Manuel GERVILLA.

**POUVOIRS :** Raphaëlle LAFAYE à Cyril GOUBIE ; Thomas DESJOUX à Marion SERRA OGBONNA, Jean-Louis LANAU à Nathalie TRAPY, Cécilia CORNET à Catherine ARNOUILH

**Madame Marie-Laurence DELMAR est désignée Secrétaire de Séance.**

**Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.**

**\*Arrivée de Philippe RAUHUT à 17h20 avant le vote du point 2**

**\*\*Arrivée de Carole DEYRES-MORETTI à 17h25 avant le vote du point 6**

**\*\*\*Arrivée de Olivier MIGNOT à 17h43 avant le vote du point 9**

**\*\*\*\*Olivier DUPUY quitte la salle pour les votes des points 9, 10 et 11**

**\*\*\*\*\*Arrivée de Jérôme PAPATANASIOS à 18h34 avant vote du point 15**

**Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : « Vote des taux de fiscalité 2021 » : en effet, la Direction Départementale des Finances Publiques a communiqué des éléments cette semaine relatifs à la baisse des impôts de production et à l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale et a informé les collectivités concernées de l'obligation de voter les taux des impôts locaux 2021 avant le 15 avril 2021.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.**

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### I. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, L.2121-1 ;

Vu le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal ;

Vu le courrier de Madame Catherine CLAVEL en date du 5 février 2021 portant démission de son mandat de Conseillère Municipale ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Prignonrieux en date du 9 février 2021 informant Madame la Sous-Préfète de Bergerac de la démission de Madame Catherine CLAVEL ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant que Monsieur Manuel GERVILLA, candidat suivant de la liste « Prignonieux, Notre Ville », est désigné pour remplacer Madame Catherine CLAVEL au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal prend acte :

- de l'installation de Monsieur Manuel GERVILLA en qualité de Conseiller Municipal ;
- de la modification du tableau de composition du Conseil Municipal.

**Arrivée de Philippe RAUHUT à 17 heures 20.**

## **II. Commissions communales**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, L.2121-1 ;

Vu la délibération n° 2020-25 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 portant constitution des Commissions Communales et désignation des membres de ces commissions ;

Considérant que cette délibération précise que chaque commission sera composée de dix membres, dont un Adjoint au Maire en plus du Maire, membre de droit de chacune d'entre elles et que les sièges par Commission seront répartis à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le courrier de Madame Catherine CLAVEL en date du 5 février 2021 portant démission de son mandat de Conseillère Municipale ;

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission « Affaires Sociales et Santé » ;

Considérant l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal en remplacement de Madame Catherine CLAVEL lors de cette même séance ;

Vu la demande transmise par Madame Martine BORDERIE par mail en date du 10 mars 2021 portant démission de son siège au sein de la Commission « Promotion de la Ville » ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à son remplacement au sein de cette même Commission ;

Vu la demande transmise par Monsieur Thomas DESJOUX par mail en date du 20 février 2021 portant démission de son siège au sein de la Commission « Vie Associative et Sportive » ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à son remplacement au sein de cette même Commission ;

Considérant que des places n'avaient pas été pourvues dans toutes les commissions et qu'il est donc possible de les compléter, les places à pourvoir dans les commissions sont les suivantes :

- Commission « Finances – Economie » : une place par la liste minoritaire ;
- Commission « Affaires Sociales et Santé » : deux places par la liste minoritaire ;
- Commission « Projets et Travaux » : une place par la liste minoritaire ;
- Commission « Environnement, Aménagement du Territoire » : une place par la liste minoritaire ;
- Commission « Promotion de la Ville » : une place par la liste majoritaire, deux places par la liste minoritaire ;
- Commission « Vie Associative et Sportive » : une place par la liste majoritaire, deux places par la liste minoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des membres des commissions en intégrant les démissions et les candidatures exposées précédemment comme suit :

Commission « Finances – Economie » :

Cyril GOUBIE

Marie-Laurence DELMAR

Jérémy DEBAY

Michel SEJOURNE

Nicole ROOY

Philippe RAUHUT

Marion SERRA-OGBANA

Thomas DESJOUX

Jean-Louis LANAU

Une place reste à pourvoir qui pourra être attribuée à la liste minoritaire.

Commission « Affaires sociales et Santé » :

Martine BORDERIE

Jérôme PAPATANASIOS

Catherine LABAT

Lionel WAVRANT

Marie-Laurence DELMAR

Christine LAVERGNE

Virginie BARDET

Carole DEYRES-MORETTI

Deux places restent à pourvoir qui pourra être attribuée à la liste minoritaire.

Commission « Projets et Travaux » :

Jérôme PAPATANASIOS

Lionel WAVRANT

Nicole ROOY

Michel SEJOURNE

Eric RICHAUD

Philippe RAUHUT

Olivier MIGNOT

Martial TRESSOS

Nathalie TRAPY

Manuel GERVILLA

Commission « Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires » :

Jérôme PAPATANASIOS

Catherine LABAT

Lionel WAVRANT

Marie-Laurence DELMAR

Christine LAVERGNE

Véronique GONTHIER

Carole DEYRES-MORETTI

Claire COBOS

Catherine ARNOUILH

Cécilia CORNET

Commission « Environnement, Aménagement du territoire » :

Lionel WAVRANT

Michel SEJOURNE

Eric RICHAUD

Philippe RAUHUT

Virginie BARDET

Marion SERRA-OGBANA

Claire COBOS

Thomas DESJOUX

Nathalie TRAPY

Manuel GERVILLA

Edition du 26/03/2021 (16:12:00)

Commission « Promotion de la Ville » :

Cyril GOUBIE  
Marie-Laurence DELMAR  
Jérémy DEBAY  
Nicole ROOY  
Christine LAVERGNE  
Véronique GONTHIER  
Marion SERRA-OGBANA  
Claire COBOS

Deux places restent à pourvoir qui pourront être attribuées à la liste minoritaire.

Commission « Vie Associative et Sportive » :

Cyril GOUBIE  
Catherine LABAT  
Marie-Laurence DELMAR  
Jérémy DEBAY  
Michel SEJOURNE  
Olivier MIGNOT  
Claire COBOS

Trois places restent à pourvoir, une qui pourra être attribuée à la liste majoritaire, deux qui pourront être attribuées à la liste minoritaire.

**III. Commission d'Achat Public – Remplacement suite à la démission d'un membre**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, L.2121-1 ;

Vu la délibération n° 2020-27 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 portant constitution de la Commission d'Achat Public (CAP) et désignation des membres de cette commission ;

Considérant que cette délibération précise que cette Commission sera composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, en plus du Président, élus au sein de l'Assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le courrier de Madame Catherine CLAVEL en date du 5 février 2021 portant démission de son mandat de Conseillère Municipale ;

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre suppléant au sein de la Commission d'Achat Public ;

Considérant l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal en remplacement de Madame Catherine CLAVEL lors de cette même séance ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Manuel Gervilla, Conseiller Municipal issu de la liste minoritaire, pour siéger dans la Commission d'Achat Public en qualité de suppléant en remplacement de l'élue démissionnaire de cette même liste.

**IV. Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Modification des statuts**

Rapporteur : Marion SERRA OGBONNA

Il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour tenir compte des modifications intervenues ou à intervenir :

✓ Compétences

Mettre à jour les compétences obligatoires pour tenir compte des modifications des textes pour le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire et rajouter les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales.

Supprimer l'appellation « compétences optionnelles » et rassembler toutes les autres compétences dans la rubrique « compétences facultatives ».

Supprimer au sein des compétences facultatives la compétence « défense extérieure contre l'incendie – DECI » puisqu'il n'est pas possible pour la CAB de prendre à sa charge uniquement les contrôles des points d'eau incendie car cela relève du pouvoir de police du Maire.

Ajouter au sein des compétences facultatives la « création et la gestion d'un centre événementiel ».

✓ Conseil Communautaire

Mettre à jour la composition du conseil communautaire issu des dernières élections municipales.

✓ Bureau

Mettre à jour la composition du Bureau communautaire issu des dernières élections municipales.

Ces statuts modifiés sont soumis à l'approbation des conseils municipaux qui ont 3 mois pour se prononcer dans les conditions de majorité de création de la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

## **V. Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMO DFCl 24) - Désignation des membres du Comité Feux de Forêts**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté la modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin d'intégrer dans ses statuts la création, l'aménagement et d'entretien des pistes de défense contre l'incendie (DFCl).

Afin d'exercer cette compétence pour le compte de l'ensemble des communes du Territoire, des délégués ont été désignés par la CAB au sein du Syndicat Mixte Ouvert DFCl 24.

Le Syndicat s'est rapproché de l'ensemble des communes afin de demander à chacune de désigner deux référents, élus ou non, qui ont une bonne connaissance des espaces forestiers pour composer le Comité Feux de Forêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation de Messieurs Bernard ROLLIN et Jean-René PALLAS au sein du Comité Feux de Forêts du Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies.

**Arrivée de Carole DEYRES-MORETTI à 17 heures 25.**

## **FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

### **VI. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans

disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **VII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe Hôtel d'Entreprises de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget annexe Hôtel d'Entreprises du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans



disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget annexe des Anciennes Ecoles du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Arrivée d'Olivier MIGNOT à 17 heures 43.**

## **IX. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations relatives au compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Cyril GOUBIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en l'absence de Raphaëlle LAFAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2020 a été fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID 19, tant en dépenses qu'en recettes.

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>673 553.87 €</b>	<b>848 088.00 €</b>	<b>638 290.13 €</b>
Dont :			
. achats (chapitre 60)	387 241.13 €	474 500.00 €	366 915.95 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62)	270 799.74 €	350 000.00 €	251 886.18 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	15 513.00 €	23 588.00 €	19 488.00 €
<b>012 – Charges de personnel et assimilées</b>	<b>1 314 538.10 €</b>	<b>1 388 119.00 €</b>	<b>1 225 244.70 €</b>
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>185 505.00 €</b>	<b>197 756.00 €</b>	<b>187 756.00 €</b>
Dont :			
. reversement loi SRU	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	187 756.00 €	187 756.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courantes</b>	<b>361 072.19 €</b>	<b>389 221.00 €</b>	<b>356 924.34 €</b>
Dont :			
. subventions	44 800.00 €	54 385.00 €	41 455.00 €
. participations aux organismes	212 966.11 €	226 055.00 €	217 749.54 €
. indemnités et charges des élus	102 233.33 €	106 181.00 €	97 059.64 €
. Pertes sur créances irrécouvrables	79.22 €	1 000.00 €	0.00 €
<b>66 – Charges financières</b>	<b>58 039.32 €</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>56 177.95 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>399.40 €</b>	<b>9 009.47 €</b>	<b>6 971.97 €</b>
<b>68 - Provisions</b>	<b>1 811.29 €</b>	<b>2 377.23 €</b>	<b>2 377.23 €</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>0.00 €</b>	<b>76 262.58 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 594 919.17 €</b>	<b>2 980 833.28 €</b>	<b>2 473 742.32 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 230 000.00 €</b>	
<b>042 – Comptes 67 et 68</b>	<b>414 212.93 €</b>	<b>471 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>
Dont :			
. Amortissements	404 212.93 €	471 052.61 €	471 052.61 €
. Cession	10 000.00 €	0.00 €	414.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>414 212.93 €</b>	<b>1 701 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 009 132.10 €</b>	<b>4 681 885.89 €</b>	<b>2 945 208.93 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2.12 % par rapport à 2019 malgré un taux d'inflation évalué à 0.5 % pour 2020 (source INSEE).

❖ **Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement diminué (- 4,67 %). Les principaux constats sont les suivants :**

- Les achats de matières premières ont diminué de 5.25 % : les consommations électriques et les achats de matières premières dans les Accueils Péricolaires (fermeture des

salles municipales et des services de restauration collective et garderies en raison du contexte sanitaire), les achats de fournitures et équipements utilisés par les agents du service technique lors des interventions réalisées dans le cadre de travaux en régie. En contrepartie, d'autres achats de matières premières ont augmenté : l'eau (fuites, robinets mal refermés, accroissement de l'activité à la Serre Pédagogique suite au recrutement d'un agent dédié), les carburants (hausse des interventions nécessitant les utilisations des tondeuses, débroussailleuses, tracteurs), les fournitures de petit équipement (renouvellement de vaisselle ancienne au Restaurant, achat de thermomètres pour compléter les pharmacies des écoles et des Accueils Périscolaires, équipements pour la Serre Pédagogique), les fournitures scolaires malgré la fermeture des écoles durant le confinement et un effectif stable (en moyenne, 86 % des crédits ont été consommés par les enseignants en 2020 contre 82 % l'année précédente en année pleine de fonctionnement). Les dépenses relatives aux fournitures d'entretien sont stables par rapport à 2019 alors que de nombreux achats ont été réalisés en raison de la COVID (26 800 € d'achats de masques, gel hydroalcoolique, augmentation du volume des produits désinfectant pour nettoyer les surfaces et les locaux, plus d'interventions, utilisation de papier essuie-mains pour pallier à l'impossibilité d'utiliser les sèche-mains électriques). Ceci s'explique par une meilleure gestion des dosages des produits grâce à la mise en place de procédures détaillées et de formations du personnel utilisateur.

- Les charges liées aux services extérieurs ont baissé de 6,98 % : l'entretien des terrains (variation liée à la réalisation de travaux de décompactage d'un terrain de football au complexe sportif en 2019), de la voirie et des réseaux (balayage mécanique de la voirie pour le parking de l'Ecole Maternelle uniquement), l'entretien des installations d'assainissement individuelles, les abonnements (sélection des abonnements de presse spécialisée), la rémunération des intervenants extérieurs dans les Accueils Périscolaires suite à l'arrêt des TAP à la rentrée scolaire 2020, les fêtes et cérémonies (de nombreux événements prévus ont été annulés mais d'autres ont été réorganisés et ont donc générés des dépenses tels que les vœux du Maire, le Goûter des anciens, le Marché Gourmand, Octobre Rose, Halloween, l'achat de sapins de Noël, de cadeaux à Noël pour les enfants des agents, de chocolats offerts aux agents et de jeux pour les garderies, les colis de Noël offerts aux plus démunis, les achats pour le Carnaval et la Soirée Associative avaient été faits avant d'apprendre l'annulation et pourront donc être réutilisés en 2021, de nouveaux événements ont été organisés en 2020 tels que la rencontre agents/élus, la visite de la Sous-Préfète à la nouvelle équipe municipale, les bons cadeaux offerts aux couturières bénévoles de masques distribués à la population et aux agents, l'envoi de cartes de vœux aux anciens), les frais de publications (remplacement du magazine municipal trimestriel par la lettre d'information publiée de façon plus fréquente mais à un tarif moindre), les frais de déplacements (arrêt des transports des élèves de Peymilou vers les équipements du Centre-Ville suite à l'arrêt des TAP et au retour à la semaine scolaire de 4 jours, arrêt de la participation de la Commune aux transports des élèves des écoles du centre-Ville), les frais de missions (baisse des déplacements des agents pour se rendre en formation, lesquelles ont été annulées par le CNFPT et remplacées, pour certaines, par des formations en distanciel compte tenu du contexte sanitaire) les frais d'affranchissement (accentuation des échanges par mail), les frais bancaires en diminution (paiement en 2019 de frais d'ouverture de dossier de prêt), les frais de mise à disposition de personnel de la CAB à la Ville (paiement en 2019 des prestations des exercices 2018 et 2019).

En contrepartie, d'autres charges liées aux services extérieurs ont augmenté : certaines locations (hausse des consommations des copieurs, notamment en copies couleur, location d'un chauffage d'appoint pour la Salle de Peymilou dans l'attente de l'installation d'un nouvel équipement), l'entretien des bâtiments et des biens mobiliers (interventions de dépannage du chauffage de la Salle de Peymilou, interventions du prestataire en charge de la maintenance de la climatisation réversible de l'Espace Socio-Culturel, réparation de l'horloge de l'église, entretien des climatisations et systèmes de chauffage, contrôles des équipements afin d'assurer la sécurité des usagers, enlèvement de matières dangereuses), l'entretien du matériel roulant (nombreuses pannes liées au matériel ancien), les assurances (augmentation importante de la prime d'assurance dommages aux biens suites aux nombreux sinistres intervenus en 2018, aux risques d'intempéries et à l'abaissement de la franchise pour actes de vandalisme), les indemnités des régisseurs (paiement en 2020 des indemnités de 2019 et de 2020), les honoraires d'assistance pour le suivi des contrats d'assurances (versement depuis 2020) et une mission de maîtrise d'œuvre en 2020.

pour le renouvellement des contrats, les frais de télécommunication (création de nouvelles adresses mail professionnelles pour les nouveaux élus bénéficiant de délégations et création d'une ligne téléphonique et d'un accès internet à la Serre Pédagogique), les autres services extérieurs (numérisation des actes d'état civil en 2020 afin de dématérialiser la procédure de délivrances d'actes et de recherches, travaux d'archivage important dans le bureau du Maire au moment du changement de Municipalité).

D'autres charges restent stables : les locations du matériel pour le Pôle Technique (rattrapage du retard sur les chantiers et augmentation des opérations de curage des fossés en 2020), la maintenance de l'éclairage public versée au Syndicat Départemental d'Energies), les formations malgré le contexte sanitaire (plus de formations à distance).

- Les impôts et taxes ont augmenté (+ 25,6 %) : ceci s'explique par le paiement en 2020 des taxes d'aménagement et redevance archéologique de la Serre Pédagogique.
- Les charges de personnel et assimilées ont légèrement baissé (- 6.8 %) : la Ville a eu davantage recours à des contractuels en 2020 sur des emplois permanents dans l'attente de l'aboutissement des procédures de recrutements sur les postes de second de cuisine, aide cuisinier, mécanicien, agent d'entretien du complexe sportif, agent d'entretien des bâtiments ou pendant les congés parentaux de deux agents. L'arrêt des TAP explique également cette baisse : des agents étaient recrutés pour des missions ponctuelles d'animation, les agents titulaires réalisant des missions sur ces temps ont pu palier aux remplacements, évitant ainsi à la Ville de recourir au conventionnement auprès d'organismes privés.  
Deux agents en contrats aidés (PEC) ont été employés en 2020 contre conq l'année précédente : ce dispositif permet à la Commune de former des personnes susceptibles d'assurer les remplacements d'agents suite aux futurs départs en retraite.  
En contrepartie, des dépenses supplémentaires ont été réalisées pour le recrutement d'un saisonnier au Service Espaces Verts, pour le versement d'heures supplémentaires aux agents pour l'organisation des élections municipales et pour faire face à l'augmentation de l'assurance statutaire.
- L'attribution de compensation versée à la CAB dans le cadre du transfert des compétences a augmenté en 2020 de 1.21% en raison de l'accroissement du linéaire de voirie (intégrations de voies nouvelles).
- Les dépenses réalisées par la Commune sur les exercices antérieurs en matière de construction de logements sociaux ont permis encore cette année de ne pas être redevable de la pénalité applicable dans le cadre de la loi SRU.
- Les autres charges de gestion courantes ont quant à elles légèrement diminué (-1.15 %). Elles incluent :
  - les subventions aux associations : elles ont augmenté en 2020 (les associations n'ont pas subi de baisse du montant versé et deux associations ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle pour faire face au COVID). La totalité de l'enveloppe inscrite au budget n'a pas été consommée car certaines associations n'ont pas souhaité déposer de demandes. Un don a été versé aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.
  - le Fonds d'Initiative Culturelle dont la baisse s'explique par la diminution du montant alloué pour l'organisation du Festival La Claque (maintenu en 2020 mais sur une durée inférieure à celle de 2019 en raison du contexte sanitaire) ;
  - les subventions culturelles versées aux écoles ont diminué : 326 élèves, répartis sur les trois écoles, ont bénéficié de cette dotation. Contrairement à l'année scolaire précédente, il n'y a pas eu de voyage scolaire organisé en 2020 et moins de sorties culturelles à financer.
  - Les participations aux organismes extérieurs ont globalement augmenté : le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Agence Technique Départementale (adhésion annuelle, assistance informatique et suivi du Règlement Général de Protection des Données), le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, l'Union des Maires de la Dordogne, l'Association des Petites Villes de France et la Société

de Protection des Animaux ;

Par contre, la cotisation au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale est restée stable.

- les indemnités versées aux élus, les charges s'y rapportant et les frais de formations (DIF élus et formations liées à l'exercice de mandats locaux) ont diminué en raison du retrait de trois délégations par l'ancien Maire à trois élus jusqu'aux élections municipales en mars 2020 puis à l'attribution d'indemnités à quatre élus seulement jusqu'à l'installation du Conseil Municipal effective à la fin du mois de mai 2020.
- Les charges financières ont diminué de 3.21 % par rapport à 2019. Ceci s'explique notamment par la non contractualisation d'un nouvel emprunt en 2020 (pas de frais de dossier).
- Les charges exceptionnelles ont fortement augmenté en raison des nombreuses régularisations faites en 2020 sur des écritures passées sur des exercices antérieurs (remboursement d'une subvention doublement perçue, remboursement de frais d'accueils périscolaires aux familles dont les enfants ont quitté nos établissements scolaires l'année passée). Par contre, il faut noter que la Ville n'a payé aucun intérêt moratoire en 2020, mettant ainsi en avant le respect des délais de paiement auprès des fournisseurs.
- Les provisions qui permettent d'anticiper le recouvrement difficile de recettes (liées aux prestations des accueils périscolaires essentiellement) ont augmenté de 31%.
- ❖ **Les opérations « d'ordre » de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 13.82%. Elles incluent :**
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
  - La réalisation en 2020 d'écritures de cessions relatives à la vente de divers biens.

## **B – Les Recettes**

*Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.*

	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>013 – Atténuation des charges</b> (personnel – compte 64)	<b>101 749.98 €</b>	<b>25 189.00 €</b>	<b>46 092.83 €</b>
<b>70 – Produits de services</b>	<b>243 272.68 €</b>	<b>224 800.00 €</b>	<b>189 698.69 €</b>
Dont :			
. Concessions cimetière	6 010.00 €	4 500.00 €	6 210.00 €
. Occupation du domaine public	5 394.37 €	5 300.00 €	2 038.76 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	105 941.76 €	95 300.00 €	62 819.24 €
. Participation CAF et MSA	41 567.96 €	40 000.00 €	38 814.70 €
. Locations du minibus et régie photocopies	2 930.80 €	2 000.00 €	1 018.50 €
. Versement CAB	77 039.27 €	75 000.00 €	72 006.75 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 943 500.52 €</b>	<b>1 895 701.00 €</b>	<b>1 966 289.42 €</b>
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 796 315.00 €	1 790 000.00 €	1 812 530.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	27 501.00 €	27 501.00 €	27 501.00 €
. FNGIR	5 171.00 €	5 000.00 €	5 171.00 €
. FPIC	65 002.00 €	50 000.00 €	45 656.00 €
. Taxe additionnelle	40 527.52 €	20 000.00 €	74 997.42 €

<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>876 925.09 €</b>	<b>895 757.43 €</b>	<b>898 468.77 €</b>
Dont :			
. DGF	770 905.00 €	791 171.00 €	791 171.00 €
. Compensation impôt TF et TH	85 007.00 €	80 000.00 €	91 936.00 €
. FCTVA de fonctionnement	2 885.00 €	1 000.00 €	900.00 €
. Participation Etat au TAP et FIPHFP	16 250.00 €	16 300.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>33 673.36 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>31 183.06 €</b>
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	25 126.09 €	21 000.00 €	22 810.08 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	8 547.27 €	9 000.00 €	8 372.98 €
<b>76 – Produits financiers</b>	<b>10 250.68 €</b>	<b>9 370.00 €</b>	<b>9 287.59 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>38 912.10 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>12 663.67 €</b>
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>763.61 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 622.60 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 249 048.02 €</b>	<b>3 083 817.43 €</b>	<b>3 157 306.63 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 488 996.46 €</b>	
<b>042 – Articles 722 et 777</b>	<b>124 058.20 €</b>	<b>109 072.00 €</b>	<b>108 977.18 €</b>
Dont :			
. Amortissements	61 844.44 €	88 092.00 €	88 092.00 €
. Travaux en régie	62 213.76 €	20 980.00 €	20 885.18 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>124 058.20 €</b>	<b>1 598 068.46 €</b>	<b>108 977.18 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 373 106.22 €</b>	<b>4 681 885.89 €</b>	<b>3 266 283.81 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les recettes de fonctionnement ont diminué de 3.17 % par rapport à 2019. Les principaux constats sont les suivants :

❖ **Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué globalement de 2.82 %.**

- Les atténuations de charges ont diminué de 54.7% : trois agents en contrats aidés (Parcours Emploi Compétences - PEC en moins en 2020, baisse des remboursements d'indemnités journalières (départ en retraite en milieu d'année d'un agent en congé longue maladie, passage en demi-traitement d'un agent en congés longue durée en cours d'année).
- Les produits de services ont diminué de 22.02 % : fermeture pendant le confinement des services périscolaires et extra-scolaires et baisse de leur fréquentation en raison de la pandémie et du passage à la semaine de quatre jours (baisse du montant des refacturations aux familles de 40%, des remboursements de la CAF et la MSA des prestations assurées par les structures d'accueils périscolaires de 6.62%, baisse du montant refacturé à la CAB pour la confection et le service des repas, les prestations de ménage des locaux, la refacturation des fluides), refacturation de la redevance d'occupation du domaine public de omise auprès du gestionnaires des réseaux de télécommunication (régularisation à prévoir en 2021).  
Ce chapitre inclus également les ventes de concessions dans les cimetières qui sont restées stable entre 2019 et 2020.  
Les recettes issues des locations des bus municipaux ont fortement baissé compte tenu de l'arrêt des déplacements faits par les associations.
- Les recettes relatives aux impôts et taxes ont augmenté de 1.17 % malgré la stabilité des taux d'imposition. Les bases des recettes des impôts ménages ont été réévaluées (valable pour la taxe foncière et pour les administrés encore concernés par le paiement de la taxe d'habitation). Les pertes des recettes liées à la mise en œuvre de la réforme nationale relative à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (65 % des foyers prigentins en 2020) ont été compensées par l'Etat. On constate également une hausse des recettes de taxe additionnelle versée au titre des cessions de biens. Cette hausse est atténuée par la diminution du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et de la taxe forfaitaire sur la cession

à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Les montants versés au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) restent stables.

Les dotations et participations ont augmenté de 2.46 % : les Dotations Globales de Fonctionnement, les dotations versées par l'Etat pour atténuer les frais de mise en place du service minimum dans les écoles lors des grèves des enseignants, d'organisation des élections municipales, d'achats des masques distribués à la population et aux agents et les dépenses réalisées par la Ville pour faciliter l'insertion des agents handicapés (véhicule électrique, siège de tondeuse, desserte, table élévatrice et tapis repose genoux). Cette hausse est atténuée par la diminution du montant versé au titre du Fonds de Compensation de la TVA (relatif à des dépenses effectuées en 2019 inférieures à celles de 2018) et la non perception de la participation forfaitaire versée par l'Etat pour compenser les frais liés à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (50 € par élève) pour année scolaire 2019-2020.

Les autres produits de gestion ont diminué de 7.40% : les salles et le matériel municipaux n'ont quasiment pas été loués en 2020 en raison du contexte sanitaire. Le ramassage des encombrants chez les particuliers a été maintenu mais à titre gratuit une partie de l'année pour rendre service à la population pendant le confinement.

Cet article inclut également les recettes liées aux participations des agents aux chèques-déjeuners.

Les recettes de locations des bureaux, cabinet médical et logement ont progressé compte tenu de l'occupation sans interruption en 2020 de ces locaux.

- Les produits financiers ont baissé de 9.40 %. Il s'agit du remboursement par la CAB des intérêts d'emprunt liée au transfert de la Médiathèque et de la voirie.
- Les produits exceptionnels ont baissé de 67.46 %. Ceci s'explique principalement par la diminution des produits de cessions et par une forte baisse des sinistres survenus durant l'année.

#### ❖ **Les opérations « d'ordre » de fonctionnement ont diminué de 12.16 %.**

Ceci s'explique principalement par l'accroissement des dotations d'amortissements des subventions et une nette diminution des travaux en régie réalisés en interne par les agents du Pôle Technique en 2020.

**Avec des dépenses s'élevant à 2 945 208.93 € et des recettes s'élevant à 3 266 283.81 €, la Ville a dégagé en 2020 un excédent de fonctionnement de 321 074.88€.**

En intégrant l'excédent de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (1 488 996.46 € + 321 074.88 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2020 s'élève à **1 810 071.34 €.**

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Présentation des grandes opérations réalisées en 2020 :

- L'opération « Réhabilitation du busage de la Gouyne » concerne toutes les dépenses liées aux missions de maîtrise d'œuvre, de contrôles techniques, de réalisation d'études et des travaux de réhabilitation du busage, de déplacement du pigeonnier et du monument aux morts.
- L'opération « Aménagement de la Route Départementale n° 32 » inclue des prestations de maîtrise d'œuvre, des frais d'études et des travaux relatifs à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de cet axe routier traversant la Ville ;
- L'opération « Nouveau Cimetière » regroupe les dépenses liées aux frais d'étude préalables au lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, à la réalisation d'un levé topographique et à l'achat de cavurnes supplémentaires ;
- Les « Opérations diverses » regroupent des achats non inclus dans une opération spécifique (éclairage public, équipements de voirie et de sécurité incendie, enfouissement de lignes téléphoniques, matériel pour le Restaurant d'Enfants et pour le Service Entretien des Bâtiments, boîtes à lire installées grâce à l'action du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes,

signalétique au Complexe Sportif, matériel de protection des usagers et des agents dans le cadre de la lutte contre le COVID-19) ;

- L'opération « Matériel Pôle Technique » regroupe les achats d'équipements nécessaires aux différentes missions exercées par les agents de ce Pôle et notamment le matériel préconisé dans le cadre de l'EPAAST, étude réalisée en 2019 qui a permis d'acquérir du matériel adapté aux agents présentant des contraintes physiques sur leurs missions afin d'améliorer leurs conditions de travail (nettoyeur haute pression, désherbeur thermique, taille haie sur perche, tréteaux haute capacité, siège ergonomique) ;
- L'opération « Voirie » intègre les travaux de réfection du chemin d'exploitation au lieu-dit Peyrel ;
- L'opération « Travaux Bâtiments » regroupe les travaux effectués sur les bâtiments communaux (chauffage à la Salle de Peymilou, alarme anti-intrusion dans les trois écoles et au restaurant d'enfants, pose de zinc sur l'avant toit de l'agence postale, réfection d'une pièce à l'étage de l'Ecole Élémentaire utilisée sur les Temps Péri-scolaires notamment, taille du fleuron de l'église) et l'étude réalisée préalablement au lancement des travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles ;
- L'opération « Informatique – Mobilier » inclut les achats de mobiliers et équipements informatiques pour les différents sites de la Ville (poursuite de l'équipement numérique, du mobilier et jeux extérieurs des écoles, des accueils péri-scolaires et de la Serre Pédagogique, équipements pour l'Hôtel de Ville, racks de stockage aux ateliers municipaux, ...) ;
- L'opération « Achat de terrains » intègre l'acquisition de terrains routes de Cantemerle et de Peymilou et de parcelles boisées ;
- L'opération « Achat de véhicules » intègre l'acquisition d'un véhicule électrique utilisé par l'agent en charge de la propreté de la Ville, adapté à ses contraintes physiques et l'achat de deux tondeuses ;
- Les opérations « Plan informatique » et « Serre pédagogique » se sont finalisées en 2020 (équipement téléphonique et informatique de la Serre Pédagogique, installation d'une clôture et solde des honoraires de maîtrise d'œuvre) ;

## A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et des opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>Les grandes opérations (présentées ci-dessus)</b>	<b>566 548.30 €</b>	<b>5 252 212.82 €</b>	<b>2 794 957.41 €</b>
<b>Opérations financières</b>	<b>175 479.77 €</b>	<b>182 591.20 €</b>	<b>178 667.64 €</b>
Dont :			
. Emprunts	166 386.67 €	173 306.88 €	169 345.82 €
. Emprunts SDE24	7 943.09 €	7 284.32 €	7 284.32 €
. Cautions	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
. Taxe d'aménagement (trop perçu)	700.34 €	1 000.00 €	0.00 €
. Remboursement trop perçu subvention	449.67 €	0.00 €	2 037.50 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 295.30 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>742 028.07 €</b>	<b>5 439 099.32 €</b>	<b>2 973 625.05 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Déficit d'investissement</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>040 – Comptes 13 et 21</b>	<b>124 058.20 €</b>	<b>109 072.00 €</b>	<b>108 977.18 €</b>
Dont :			
. Amortissements	61 844.44 €	88 092.00 €	88 092.00 €
. Travaux en régie	62 213.76 €	20 980.00 €	20 885.18 €
<b>041 – Opérations Patrimoniales</b>		<b>2 868.73 €</b>	<b>2 868.73 €</b>
. Publication			
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>124 058.20 €</b>	<b>111 940.73 €</b>	<b>111 845.91 €</b>



<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>866 086.27 €</b>	<b>5 551 040.05 €</b>	<b>3 085 470.96 €</b>
--	---------------------	-----------------------	-----------------------

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont augmenté de 256 %.

- **Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 300 %.** Ceci s'explique essentiellement par la réalisation d'importantes dépenses consécutives à la réalisation d'une grosse partie des travaux relevant de deux importantes opérations (réhabilitation du busage de la Gouyne et aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la RD32) pour lesquelles le report d'une partie des crédits votés en 2020 va être nécessaire sur l'exercice 2021 (inscription de restes à réaliser à hauteur de 1 096 308.68 €).
- **Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont diminué de 9.84%.** Ceci s'explique principalement par la baisse des travaux en régie réalisés en interne par les agents du Pôle Technique.

## **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre ».

	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Financement des grandes opérations</b>	<b>662 060.51 €</b>	<b>1 264 660.56 €</b>	<b>140 916.18 €</b>
<b>024 – Produits de cessions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>10 – Opérations financières</b>	<b>675 320.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>46 791.85 €</b>
Dont :			
. FCTVA	162 338.00 €	0.00 €	27 639.00 €
. Taxe d'aménagement	12 982.00 €	10 000.00 €	19 152.85 €
. Affectation du résultat	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunt et Cautions</b>	<b>1 500 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 190.66 €</b>
Dont :			
. Emprunt	1 500 000.00 €	0.00 €	3 190.66 €
. Cautions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres Immobilisations Financières :</b>	<b>389 717.69 €</b>	<b>23 400.00 €</b>	<b>23 370.58 €</b>
Dont :			
. Emprunts voirie et médiathèque	23 194.99 €	23 400.00 €	23 370.58 €
. Rbt avance Budgets Annexes	366 522.70 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 227 098.20 €</b>	<b>1 298 860.56 €</b>	<b>214 269.27 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Excédent d'investissement</b>		<b>2 548 258.15 €</b>	
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 230 000.00 €</b>	
<b>040 – Comptes 192, 21 et 28</b>	<b>414 212.93 €</b>	<b>471 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>
Dont :			
. Amortissements	404 212.93 €	471 052.61 €	471 052.61 €
. Cessions	10 000.00 €	0.00 €	414.00 €
<b>041 – Opérations Patrimoniales</b>		<b>2 868.73 €</b>	<b>2 868.73 €</b>
. Publication			
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>414 212.93 €</b>	<b>4 252 179.49 €</b>	<b>474 335.34 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 641 311.13 €</b>	<b>5 551 040.05 €</b>	<b>688 604.61 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont diminué de 81 %.

- ❖ **Les recettes réelles d'investissement ont diminué de 93.36 %.** Les principaux constats sont les suivants :

- Le montant des recettes des subventions des grandes opérations a fortement diminué (- 78.72 %). Seuls des acomptes ont été versés en 2020 sur les deux principales opérations sur lesquelles ont été faites des dépenses importantes. La seule subvention versée en totalité en 2020 est celle perçue dans le cadre d'installation d'alarmes dans les écoles et au restaurant d'enfants.  
La part des subventions attribuées (actées par arrêté attributif ou délibérations) inscrites en 2020 et reportée sur l'exercice 2021 s'élève à 988 938.88 € (Restes à Réaliser).
- Les opérations financières ont fortement baissé (- 93 %). Ceci s'explique par :
  - La volonté de l'ancienne équipe municipale de ne pas affecter de résultat de fonctionnement en investissement en 2020 ;
  - La baisse du FCTVA par rapport à 2019 (peu de dépenses d'investissement faites en 2019) ;
  - Par contre, les recettes liées à la perception des taxes d'aménagement sur les permis de construire déposés ont augmenté ;
  - Aucune recette liée à la contraction d'un emprunt n'a été faite en 2020.
- Les autres immobilisations financières correspondent au remboursement par la CAB des capitaux des emprunts voirie et médiathèque contractés par la Commune dans le cadre des transferts de compétences (montants définis par la CLECT).
- ❖ **Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté (+14.5%). Elles regroupent :**
  - Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
  - La réalisation en 2020 d'écritures de cessions relatives à la vente de divers biens.

**Avec des dépenses s'élevant à 3 085 470.96 € et des recettes s'élevant à 688 604.61 €, la Ville a dégagé un déficit d'investissement de -2 396 866.35 €.**

En intégrant le déficit de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (2 548 258.15€), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2020 fait apparaître un excédent de **151 391.80 €**.

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

## **X. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations relatives au compte administratif 2020 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Cyril GOUBIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en l'absence de Raphaëlle LAFAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

*Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.*

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	8 751.00 €	29 300.00 €	12 728.04 €
<b>012- Charges de personnel</b>	2 720.80 €	7 000.00 €	5 585.32 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	0 €	10.00 €	0 €
<b>66- Charges financières</b>	0 €	550.00 €	0 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	0 €	1 210.00 €	0 €
<b>68- Provisions</b>	0 €	1 000.00 €	422.24 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	0 €	1 001.66 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>11 471.80 €</b>	<b>40 071.66 €</b>	<b>18 735.60 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		102 200.00 €	
<b>042 – Article 6811 - Amortissements</b>	18 168.00 €	18 310.00 €	18 310.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>18 168.00 €</b>	<b>120 510.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 639.80 €</b>	<b>160 581.66 €</b>	<b>37 045.60 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 25 % par rapport à 2019.

#### **Elles regroupent essentiellement :**

- Les charges à caractère général en hausse par rapport à 2019 (+ 45.45 %). Ceci s'explique principalement par l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux en régie préalablement à l'arrivée de nouveaux locataires, par la réalisation de travaux de réparation et d'entretien du bâtiment (remplacement du store d'un local, entretien de la climatisation) et la baisse des frais de copropriété.
- Les charges de personnel ont fortement augmenté (+ 105.33%). Elles correspondent à la mise à disposition par le budget principal du personnel communal technique pour la

réalisation des travaux en régie et du personnel administratif pour la gestion des loyers et le suivi comptable de ce budget ;

- Les provisions pour risques qui permettent d'anticiper le recouvrement difficile d'une recette d'un tiers (loyer d'un ancien locataire) ;
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>70 – Produits de services</b> (refacturation de la TF au syndic)	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>815.00 €</b>
<b>75 – Autres produits de gestion</b> (locations, produits divers de gestion courante)	<b>26 176.74 €</b>	<b>22 300.00 €</b>	<b>24 180.73 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>424.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>100.54 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>26 701.28 €</b>	<b>22 300.00 €</b>	<b>24 995.73 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>119 345.66 €</b>	
<b>042 – Article 722 et 777</b>		<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>
Dont :			
. Amortissements	<b>7 136.00 €</b>	7 136.00 €	7 136.00 €
. Travaux en régie		11 800.00 €	5 617.73 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>138 281.66 €</b>	<b>12 753.73 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 837.28 €</b>	<b>160 581.66 €</b>	<b>37 749.46 €</b>

D'une manière générale, les recettes ont augmenté de 11.56 % par rapport à 2019.

### **Elles regroupent :**

- Les produits de services qui correspondent aux recettes de refacturation de la Taxe Foncière au Syndic qui avaient été encaissées sur un autre chapitre budgétaire en 2019 (au 77 – produits exceptionnels).
- Les produits de gestion ont connu une baisse due au départ d'un locataire en milieu d'année. Les recettes liées à l'arrivée de nouveaux locataires n'ont été perçues qu'en fin d'année 2020 pour certaines, au début de l'année 2021 pour les autres ;
- Les reprises sur provisions qui sont générées par le paiement total ou partiel d'une dette (l'ancien locataire concerné n'a versé aucun recouvrement de sa dette en 2020).

**Avec des dépenses s'élevant à 37 045.60 € et des recettes s'élevant à 37 749.46 €, la Ville a dégagé un excédent de 703.86 €.**

En intégrant l'excédent de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (119 345.66 € + 703.86 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2020 s'élève à **120 049.52 €**.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>6 564.01 €</b>	<b>7 040.00 €</b>	<b>6 828.99 €</b>
Dont :			
. Emprunt bancaire	6 564.01 €	6 040.00 €	6 038.95 €
. Remboursement de caution (locations)	0 €	1 000.00 €	790.04 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>2 450.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>204 – Subventions d'équipement</b>	<b>0 €</b>	<b>177 750.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>7 539.34 €</b>
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	<b>1 420.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
. Travaux	1 420.00 €	13 000.00 €	0 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>1 435.39 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>7 984.01 €</b>	<b>209 675.39 €</b>	<b>14 368.33 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>040 – Compte 13 et 21</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>
Dont :			
. Amortissements		7 136.00 €	7 136.00 €
. Travaux en régie		11 800.00 €	5 617.73 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 120.01 €</b>	<b>228 611.36 €</b>	<b>27 122.06 €</b>

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont fortement augmenté par rapport à 2019 (+79.38 %).

#### **Elles regroupent :**

- Les emprunts et dettes qui correspondent en grande partie au remboursement du capital de l'emprunt bancaire contracté : le seul emprunt restant sur ce budget s'est éteint courant 2020. L'autre dépense résulte du remboursement d'une caution lors du départ d'un locataire.
- Les immobilisations corporelles intègrent les travaux d'aménagement des locaux des professionnels de santé ;
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2019	BP 2019	CA 2020
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 – Dotations : affectation du résultat</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>16 – Emprunts et dettes :</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 368.65 €</b>
Dont :			
. Emprunt			3 190.65 €
. Cautions			178.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 368.65 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Excédent d'investissement</b>		<b>108 101.39 €</b>	
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>102 200.00 €</b>	
<b>040 – Article 28 - Amortissements</b>	<b>18 168.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>18 168.00 €</b>	<b>228 611.39 €</b>	<b>18 310.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>118 168.00 €</b>	<b>228 611.39 €</b>	<b>21 678.65 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont fortement baissé par rapport à 2019. Ceci résulte de l'affectation du résultat faite en 2019 en prévision de travaux d'investissement liés à la réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises. Ces travaux n'ont, à ce jour, pas fait l'objet de financement par ce budget annexe.

Ce chapitre intègre également une régularisation d'écritures comptable réalisée en 2011, le versement d'une caution d'un nouveau locataire et les amortissements.

**Avec des dépenses s'élevant à 27 122.06 € et des recettes s'élevant à 21 678.65 €, la Ville a dégagé un déficit d'investissement de 5 443.41 €.**

En intégrant le déficit de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (108 101.39 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2020 est de **102 657.98 €**.

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.

## **XI. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations relatives au compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles ».

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire

avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Cyril GOUBIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en l'absence de Raphaëlle LAFAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	5.27 €	30 000.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : apurement reliquats TVA	0.29 €	10.00 €	0.00 €
<b>022- Dépenses imprévues</b>	0 €	1 212.80 €	0.00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>5.56 €</b>	<b>31 222.80 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		10 616.73 €	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	104 656.06 €	104 661.33 €	104 661.33 €
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks	0 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>104 656.06 €</b>	<b>120 278.06 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104 661.62 €</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont approximativement identiques à celles de l'exercice 2019. La légère hausse s'explique simplement par la réévaluation de la valeur de stock liée à l'écriture de

2019. Aucun travail d'entretien ni étude n'a été réalisé sur le seul terrain restant à vendre en 2020.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>70- Produits de services</b> : vente de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75- Autres produits de gestion courante</b> : reliquats de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		25 339.53 €	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	104 661.33 €	121 161.33 €	104 661.33 €
<b>043 - Les opération d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont identiques à celles de l'exercice 2019.

Elles comprennent les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks qui n'ont pas évolué, aucun terrain n'ayant été vendu en 2020.

**Avec des dépenses s'élevant à 104 661.33 € et des recettes s'élevant à 104 661.33 €, la Ville a engendré un résultat de 0.00 €.**

En intégrant le résultat de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (25 339.53 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2020 est excédentaire de **25 339.53 €**.

## **PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes</b> : Remboursement de l'avance du budget principal	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement</b>		0.00 €	



040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 661.33 €	121 161.33 €	104 661.33 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>

On constate que les dépenses globales d'investissement sont identiques à celles de 2019.

Ceci s'explique par l'absence de vente de terrain cette année encore (stabilité des écritures de stocks) et de dépense réelle d'investissement.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>RECETTES REELLES</b>			
10 –Dotations : affectation du résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes : avance du budget principal	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
001- Excédent d'investissement		5 883.27 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		10 616.73 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 656.06 €	104 661.33 €	104 661.33 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>104 656.06 €</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 656.06 €</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>

On constate que les recettes globales d'investissement sont restées approximativement identiques à celles de 2019.

Ceci s'explique par l'absence de vente de terrain cette année encore (stabilité des écritures de stocks).

**Avec des dépenses s'élevant à 104 661.33 € et des recettes s'élevant à 104 661.33 €, la Ville a engendré un résultat de 0 €.**

En intégrant le résultat de l'exercice 2020 au résultat de clôture 2019 (5 883.27 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2020 est excédentaire de **5 883.27 €**.

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles.

## **XII. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget principal au sein du budget principal 2021.

au 31/12/2020	RESULTAT cumulé N-1 (2019)	AFFECTATION DE RESULTAT N-1 (2019)	RESULTAT DE L'EXERCICE N (2020)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 548 258,15	-	-2 396 866,35	151 391,80	1 096 308,68 988 938,88	-107 369,80	44 022,00
FONCTIONNEMENT	1 488 996,46	-	321 074,88	1 810 071,34			1 810 071,34

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	1 810 071,34
Montant proposé à l'affectation (1068)	450 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 360 071,34</b>
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT RECETTES BP	151 391,80
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT RECETTES BP	1 360 071,34

### **XIII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Hôtel d'Entreprises au sein du budget annexe Hôtel d'Entreprises 2021.

au 31/12/2020	RESULTAT cumulé N-1 (2019)	AFFECTATION DE RESULTAT N-1 (2019)	RESULTAT DE L'EXERCICE N (2020)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	108 101,39	-	- 5 443,41	102 657,98	- -	-	102 657,98
FONCTIONNEMENT	119 345,66	-	703,86	120 049,52			120 049,52

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	120 049,52
Affectation obligatoire (1068)	0
<b>TOTAL</b>	<b>120 049,52</b>
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT RECETTES BP	102 657,98
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT RECETTES BP	120 049,52

#### **XIV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles au sein du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles 2021.

au 31/12/2020	RESULTAT cumulé N-1 (2019)	AFFECTATION DE RESULTAT N-1 (2019)	RESULTAT DE L'EXERCICE N (2020)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	5 883,27	-	0	5 883,27	-	-	5 883,27
FONCTIONNEMENT	25 339,53	-	0	25 339,53			25 339,53

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	25 339,53
Affectation obligatoire (1068)	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 339,53</b>
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT RECETTES BP	5 883,27
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT RECETTES BP	25 339,53

**Arrivée de Jérôme PAPATANASIOS à 18 heures 34.**

#### **XV. Budget Principal 2021 – Examen et vote du Budget Primitif**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 du budget principal de la commune.

Lors de sa séance du 27 janvier 2021, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2021.

Ce débat a permis de dégager les lignes directrices qui ont servi à l'élaboration du projet de budget primitif 2021.

Le vote précoce du budget amène plusieurs conséquences :

- La Ville ne dispose pas de toutes les informations officielles, notamment concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;
- Ces incertitudes nécessiteront, en cours d'année 2021, l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

En conséquence, le budget primitif 2021 a été construit en tenant compte des orientations budgétaires débattues, à partir de la prévision budgétaire 2020 (intégrant le budget primitif et les décisions modificatives), de l'exécution budgétaire 2020 et de l'intégration des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Cependant, il est important de préciser que ce projet prend en compte les particularités de l'année 2020 : en effet, les résultats d'exécution budgétaire 2020 étant très souvent différents des prévisions budgétaires 2020 compte tenu des conséquences de la crise sanitaires sur les finances de la Ville, une vigilance particulière a été apportée pour rapprocher les propositions 2021 aux besoins de la Collectivité sur une année plus ordinaire.

Par contre, la nouvelle équipe municipale a souhaité que ces propositions se rapprochent au plus juste des besoins et recettes réels : pour cela, un travail important a été réalisé en amont avec les responsables des services municipaux et les adjoints référents pour ne pas bloquer en fonctionnement des crédits non indispensables au bon fonctionnement de la Ville. Cette démarche va permettre d'investir davantage cette année ou les années suivantes et donc de favoriser la relance de l'économie locale tout en développant les équipements et services.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITIONS BP 2021	%
<b>DEPENSES REELLES</b>				
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>848 088.00 €</b>	<b>638 290.13 €</b>	<b>822 323.00 €</b>	<b>-3.04%</b>
Dont :				
. achats (chapitre 60)	474 500.00 €	366 915.95 €	439 188.00 €	
. services extérieurs (chapitres 61 et 62)	350 000.00 €	251 886.18 €	364 135.00 €	
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	23 588.00 €	19 488.00 €	19 000.00 €	
<b>012 – Charges de personnel et assimilées</b>	<b>1 388 119.00 €</b>	<b>1 225 244.70 €</b>	<b>1 259 854.00 €</b>	<b>-9.24%</b>
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>197 756.00 €</b>	<b>187 756.00 €</b>	<b>205 464.00 €</b>	<b>+3.9%</b>
Dont :				
. reversement loi SRU	10 000.00 €	0.00 €	17 708.00 €	
. attribution de compensation	187 756.00 €	187 756.00 €	187 756.00 €	
<b>65 – Autres charges de gestion courantes</b>	<b>389 221.00 €</b>	<b>356 924.34 €</b>	<b>391 167.00 €</b>	<b>+0.5%</b>
Dont :				
. subventions	54 385.00 €	41 455.00 €	49 296.00 €	
. participations aux organismes	226 055.00 €	217 749.54 €	222 859.00 €	
. indemnités et charges des élus	106 181.00 €	97 059.64 €	117 412.00 €	
. Pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00 €	0.00 €	1 500.00 €	
<b>66 – Charges financières</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>56 177.95 €</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>-21.43%</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>9 009.47 €</b>	<b>6 971.97 €</b>	<b>3 100.00 €</b>	<b>-65.59%</b>
<b>68 - Provisions</b>	<b>2 377.23 €</b>	<b>2 377.23 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>-15.87%</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>76 262.58 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>31.13%</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 980 833.28 €</b>	<b>2 473 742.32 €</b>	<b>2 838 908.00 €</b>	<b>-4.76%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 230 000.00 €</b>		<b>1 278 392.89 €</b>	<b>+3.93%</b>

<b>042 – Comptes 67 et 68</b>	<b>471 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>	<b>473 309.24 €</b>	<b>+0.48%</b>
Dont :				
. Amortissements	471 052.61 €	471 052.61 €	473 309.24 €	
. Cession	0.00 €	414.00 €	0.00 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>1 701 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>	<b>1 751 702.13 €</b>	<b>+2.98%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 681 885.89 €</b>	<b>2 945 208.93 €</b>	<b>4 590 610.13 €</b>	<b>-1.95%</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2021 s'élèvent à 4 590 610.13. Elles comprennent :

➤ **Les charges à caractère général**

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général s'élève à **822 323 €**.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- Les charges d'eau, de collecte des eaux usées, d'électricité, de chauffage, de carburants pour l'ensemble des bâtiments, équipements et véhicules municipaux ;
- Les produits alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants d'enfants et garderies et à la production des repas et goûters pour le Centre de Loisirs et les micro crèches de la Force et Prigonrieux (crédits supplémentaires permettant de développer l'achat de produits bios et issus du circuit court et la mise en place d'un projet de découverte des fromages et de confection de menus à thèmes) ;
- L'achat de produits d'entretien avec des crédits spécifiques à la mise en place d'un protocole de désinfection renforcé et d'achat de masques, gants, gel hydroalcoolique pour assurer la sécurité sanitaire des utilisateurs des structures municipales et des agents ;
- L'achat de fournitures et de matériel de petit équipement permettant la réalisation de travaux d'entretien du patrimoine, le renouvellement du matériel des Restaurants d'enfants, Garderies, Serre Pédagogique ;
- L'attribution d'un budget au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour leurs actions citoyennes ;
- L'achat de matériel et la réalisation de travaux préconisés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents de la Collectivité ;
- Les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle mis à disposition des agents ;
- L'achat de fournitures administratives et les travaux de conservation de nos archives en tenant compte des réglementations en vigueur (reliure des registres des actes administratifs et d'état civil, intervention annuelle d'un archiviste, numérisation des actes anciens d'état civil) ;
- L'octroi d'un budget de fonctionnement annuel aux enseignants des trois écoles (61 € par année scolaire et par enfant, 100 € par année scolaire et par classe à Noël, 1 000 € par classe pour l'Ecole de Peymilou en frais de transport pour permettre aux enfants de cet établissement de profiter des structures du Centre-Ville), 3 500 € pour financer les déplacements des enfants des trois écoles vers l'Aqualud, 5 500 € pour un projet de voyage scolaire pour les élèves de l'Ecole Élémentaire du Centre-Ville ;
- Les locations mobilières (engins de chantier pour la réalisation de travaux en interne par les agents du Pôle Technique, copieurs de l'ensemble des services municipaux, machine à affranchir, batteries des véhicules électriques, décorations de Noël, matériel de téléphonie fixe dont le contrat s'achève en cours d'année) ;
- L'intervention d'entreprises extérieures pour l'entretien des terrains, des bâtiments (renforcement des opérations de regarnissage et d'aération des terrains sportifs, réfection des vestiaires et d'une partie du parking du complexe sportif, des monuments aux morts et stèles commémoratives, nettoyage des vitres), de la voirie (balayage mécanique), des réseaux (éclairage public et dispositifs de défense contre l'incendie), du matériel roulant, l'entretien et la maintenance des équipements divers (entretiens et contrôles périodiques des jeux dans les établissements scolaires et périscolaires, des alarmes, des systèmes de chauffage et de climatisation, des défibrillateurs) ;
- La mise à disposition d'un budget pour les dossiers suivis par la brigade verte afin de prévenir notamment les risques d'inondations et assurer une meilleure gestion du

- réseau pluvial (entretien et nettoyage des fossés et ruisseaux, curages réguliers du bac de décantation des Sables) ;
- La maintenance des logiciels métiers répartis sur l'ensemble des services qui permettent de dématérialiser les procédures et assurer un meilleur suivi des dossiers et la mise en service d'un nouvel outil permettant d'optimiser la facturation des prestations des accueils périscolaires ;
- Les primes d'assurances intégrant une hausse importante de la prime relative au contrat de dommages aux biens en raison des nombreux sinistres intervenus ces dernières années (intempéries, vandalisme) ;
- Les frais de formations des agents non prises en charge par le CNFPT (PSC 1, Certiphyto, CACES, AIPR, FCO, ...) et les déplacements ;
- La rémunération de prestataires extérieurs sur la pause méridienne pour permettre aux enfants de retrouver des activités sportives et culturelles ;
- Les frais engendrés par l'organisation des événements et cérémonies municipales (manifestations et cérémonies habituelles, rencontre des nouveaux élus avec les prigontins, projet d'organisation d'une seconde Soirée Gourmande en fin d'été et d'une Journée de Découverte Sportive) ;
- Les frais de communication (éditions d'une lettre d'information mensuelle et d'un magazine municipal annuel, gestion du site de la Ville, utilisation des réseaux sociaux) et de promotion de la Ville (réalisation d'une plaquette promotionnelle qui pourrait être proposée aux professionnels et aux futurs habitants, affiches, objets divers) ;
- Les frais d'affranchissement (augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021) et de télécommunication (communications et abonnements téléphonie fixe et mobile, internet, wifi, panneaux d'informations électroniques) ;
- La refacturation par la CAB des frais de mise à disposition de personnel l'année précédente tels que définis par la CLECT lors du transfert de la compétence Enfance Jeunesse (arrêt de ce service en octobre 2020) ;
- Les impôts et taxes versés par la Ville (taxes foncières sur le patrimoine bâti et non bâti, contrôles techniques des véhicules).

#### ➤ **Les charges de personnel**

Le montant prévisionnel des charges de personnel s'élève à **1 259 854 €**.

Ce chapitre comprend principalement :

- Les traitements et charges des agents titulaires et contractuels de la collectivité qui intègrent cette année les recrutements d'un chargé de communication et de la Vie Associative et Culturelle, d'un responsable du Centre Technique Municipal, de deux saisonniers pour renforcer l'équipe espaces verts, les frais liés au financement d'un congé de formation pour un agent en cours de reclassement (maintien d'une partie de son salaire et remplacement), les remplacements d'agents en congés parental, en congé maternité et en congé longue maladie, les avancements de grades et promotions internes accordées suite aux entretiens professionnels liés aux évolutions de carrières des agents ;
- Les rémunérations et charges versées pour les deux agents en contrats PEC ;
- Une revalorisation éventuelle du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour tenir compte de la technicité demandée sur certaines missions et l'intégration de l'emploi existant sur le grade d'ingénieur dans ce dispositif ;
- Les primes d'assurance statutaire en constante augmentation (taux applicable en 2021 à 5.79 % contre 4.40 % en 2020) ;
- Les participations de la Commune aux différentes œuvres sociales dont bénéficient les agents (adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale, attribution de chèques déjeuner).
- Les interventions de prestataires extérieurs pour assurer le maintien du service public en cas d'absence des agents en poste (entretien des bâtiments, service de restauration) ;
- Les visites médicales.

#### ➤ **L'atténuation de produits**

Le montant prévisionnel des atténuations de produits s'élève à **205 464 €**.

Ce chapitre comprend :

- le versement de l'attribution de compensation à la CAB (identique à celui de 2020 faute de réunion de la CLECT en 2020) ;

- l'application d'une pénalité dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux (montant atténué en 2021 par les dépenses déductibles réalisées par la Ville dans ce domaine lors des exercices précédents).

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Le montant prévisionnel des autres charges de gestion courante s'élève à **391 167 €**.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les participations versées à certains organismes de regroupement : contingent incendie au SDIS (+ 2.47 % en 2021), Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (maintien de l'enveloppe prévisionnelle), SIAS au Cœur des Trois Cantons (maintien du tarif appliqué en 2020 à 10.05 € par habitant), la Société de Protection des Animaux (0.80 € par habitant en 2021 contre 0.75 € en 2020), l'Union des Maires de la Dordogne ;
- les cotisations versées à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) pour les différentes missions confiées (assistance technique lors de la réalisation de projets et la gestion dématérialisée des marchés publics et des logiciels métiers, suivi du Règlement Général de Protection des Données) ;
- Les indemnités versées aux élus (inscription des montants plafonds susceptibles d'être versés en fonction de la strate de la Commune) et les frais obligatoires de formations liées à l'exercice de leurs mandats et au Droit Individuel de Formation (DIF) ;
- le maintien des enveloppes dédiées aux subventions en faveur des associations prigontines et aux dotations versées aux écoles dans le cadre d'activités culturelles ;
- le renouvellement d'une enveloppe qui pourra être allouée dans le cadre du Fond d'Initiative Culturelle (FIC) : cette ligne a été diminuée, n'étant jamais utilisée en totalité sur les exercices antérieurs.

➤ **Les charges financières**

Le montant prévisionnel des charges financières s'élève à **55 000 €**.

Ce chapitre intègre le remboursement des intérêts des emprunts en cours. Il prend en compte également des frais de dossier et remboursements éventuels d'intérêts susceptibles d'être versés en cas de contraction d'un nouvel emprunt en 2021.

➤ **Les dépenses imprévues**

Le montant prévisionnel des dépenses imprévues s'élève à **100 000 €**. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévisibles lors du vote du budget.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à **3 100 €** (titres annulés sur exercices antérieurs ou rétrocessions de concessions aux cimetières par exemple).

➤ **Les dotations aux provisions**

Le montant prévisionnel des dotations aux provisions s'élève à **2 000 €**. Elles permettent de provisionner des crédits en anticipation de la survenue d'un risque (non-recouvrement d'une dette par exemple).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

• **Les amortissements**

Le montant prévisionnel des amortissements s'élève à **473 309.24 €**. Les dotations aux amortissements constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

• **Le virement à la section d'investissement**

Au vu des prévisions budgétaires 2021 et afin de permettre à la Ville d'investir et soutenir l'économie locale en 2021, un virement à la section d'investissement est possible à hauteur de **1 278 392,89 €**.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITION BP 2021	%
<b>RECETTES REELLES</b>				
<b>013 – Atténuation des charges</b> (personnel – compte 64)	<b>25 189.00 €</b>	<b>46 092.83 €</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>+7.19%</b>
<b>70 – Produits de services</b>	<b>224 800.00 €</b>	<b>189 698.69 €</b>	<b>202 700.00 €</b>	<b>-9.83%</b>
Dont :				
. Concessions cimetièrè	4 500.00 €	6 210.00 €	4 500.00 €	
. Occupation du domaine public	5 300.00 €	2 038.76 €	7 100.00 €	
. Produits de régies des services périscolaires et CMEJ	95 300.00 €	62 819.24 €	95 100.00 €	
. Participation CAF et MSA	40 000.00 €	38 814.70 €	10 000.00 €	
. Locations du minibus et régie photocopies	2 000.00 €	1 018.50 €	2 000.00 €	
. Versement CAB	75 000.00 €	72 006.75 €	80 000.00 €	
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 895 701.00 €</b>	<b>1 966 289.42 €</b>	<b>1 938 371.00 €</b>	<b>+2.25%</b>
Dont :				
. Taxes foncièrè et d’habitation	1 790 000.00 €	1 812 530.00 €	1 830 000.00 €	
. Dotation de solidarité communautaire	27 501.00 €	27 501.00 €	27 501.00 €	
. FNGIR	5 000.00 €	5 171.00 €	5 170.00 €	
. FPIC	50 000.00 €	45 656.00 €	45 500.00 €	
. Taxe additionnelle	20 000.00 €	74 997.42 €	30 000.00 €	
<b>74 – Dotations et participations</b>				<b>-1.19%</b>
Dont :				
. DGF	<b>895 757.43 €</b>	<b>898 468.77 €</b>	<b>885 100.00 €</b>	
. Compensation exonérations TF et TH	791 171.00 €	791 171.00 €	789 900.00 €	
. FCTVA de fonctionnement	80 000.00 €	91 936.00 €	91 000.00 €	
. Participation Etat organisation élections et Service Minimum Accueil	1 000.00 €	900.00 €	1 000.00 €	
	16 300.00 €	0.00 €	3 000.00 €	
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>31 183.06 €</b>	<b>32 000.00 €</b>	<b>+6.67%</b>
Dont :				
. Locations (logements et bureaux, salles et mobiliers)	21 000.00 €	22 810.08 €	24 000.00 €	
. Produits de régies et chèques déjeuner	9 000.00 €	8 372.98 €	8 000.00 €	
<b>76 – Produits financiers</b>	<b>9 370.00 €</b>	<b>9 287.59 €</b>	<b>8 316.00 €</b>	<b>-11.25%</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>3 000 €</b>	<b>12 663.67 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 622.60 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 083 817.43 €</b>	<b>3 157 306.63 €</b>	<b>3 098 487.00 €</b>	<b>+0.48%</b>
<b>OPERATIONS D’ORDRE</b>				
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 488 996.46 €</b>		<b>1 360 071.34 €</b>	<b>-8.66%</b>
<b>042 – Articles 722 et 777</b>	<b>109 072.00 €</b>	<b>108 977.18 €</b>	<b>132 051.79 €</b>	<b>-21.07%</b>
Dont :				
. Amortissements	88 092.00 €	88 092.00 €	97 051.79 €	
. Travaux en régie	20 980.00 €	20 885.18 €	35 000.00 €	
<b>Sous-total opérations d’ordre</b>	<b>1 598 068.46 €</b>	<b>108 977.18 €</b>	<b>1 492 123.13 €</b>	<b>-6.63</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 681 885.89 €</b>	<b>3 266 283.81 €</b>	<b>4 590 610.13 €</b>	<b>-1.95%</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2021 s’élèvent à **4 590 610,13 €**.

➤ **L’atténuation de charges de personnel**

Le montant prévisionnel des atténuations de charge s’élève à **27 000 €**.

Ce chapitre comporte notamment :



- le remboursement à la collectivité des traitements et charges pour les agents en congés longue maladie, maternité, maladie pour les agents contractuels ;
- la prise en charge partielle des frais liés à l'emploi de deux agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).

### ➤ Les produit des services

Le montant prévisionnel du produit des services s'élève à **202 700 €**.

Ce chapitre inclut principalement :

- les participations des familles et de la commune de Saint Georges de Blancaneix pour les prestations périscolaires (restaurant d'enfants, accueils périscolaires) avec prise en compte de l'intégration d'une éventuelle révision tarifaire à la rentrée prochaine et d'une baisse de fréquentation à la cantine liée au contexte sanitaire ;
- les participations de la CAF et de la MSA pour les accueils périscolaires ;
- les remboursements effectués par la CAB dans le cadre de mutualisations de certains services municipaux (prestations mécaniques, confection des repas et goûters des Centre de Loisirs de Prigonrieux et Micro Crèches de Prigonrieux et La Force) et d'utilisation de locaux municipaux pour le fonctionnement de compétences transférées (Centre de Loisirs et Médiathèque).
- les redevances d'occupation du domaine public en intégrant celle appelée auprès d'Orange pour 2020, omise lors du précédent exercice ;
- les recettes des concessions des cimetières ;
- le remboursement par le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » des frais de mise à disposition du personnel municipal ;
- les recettes des droits de place encaissées par le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes lors des « Vide ta Chambre », des locations des minibuses et la refacturation des photocopies faites pour les particuliers encaissées dans le cadre d'une régie spécifique.

### ➤ Les impôts et taxes

Le montant prévisionnel des impôts et taxes s'élève à **1 938 371 €**.

En l'absence de données ministérielles permettant de déterminer le niveau des bases locatives 2021, le produit des impôts locaux devra être révisé à réception des éléments.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les produits des impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation pour les résidences secondaires et pour les ménages non exonérés. Une augmentation de 1% du taux appliquée sur la taxe foncière bâtie a été intégrée sur le budget 2021 afin de soutenir la relance économique et la volonté d'investir de la nouvelle équipe municipale ;
- la compensation versée par l'Etat en 2021 pour la part concernant les ménages exonérés de taxe d'habitation ;
- les reversements de la dotation de solidarité communautaire, de la taxe additionnelle versée par le Conseil Départemental au titre des cessions de biens et des divers fonds de compensation :
  - le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont le montant devrait être inférieur à celui versé en 2020 ;
  - le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

### ➤ Les dotations et participations

Le montant prévisionnel des dotations s'élève à **885 100 €**.

Ce chapitre comprend notamment :

- les Dotations Globales de Fonctionnement dont l'enveloppe nationale est maintenue en 2021. L'ajustement des règles de péréquation pourraient cependant entraîner une éventuelle baisse pour la collectivité, ce qui explique la minoration des recettes prévisionnelles à ce stade ;
- les compensations des impôts locaux non payés par les ménages bénéficiant d'exonérations (personnes âgées ou handicapées, foyers à revenus très modestes) ;
- les remboursements par l'Etat des frais d'organisation des élections régionales et cantonales et de mise en place du service minimum dans les écoles lors des grèves des enseignants ;
- l'imputation sur cette section de la part du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

perçue au titre des dépenses de fonctionnement éligibles.

➤ **Les autres produits de gestion**

Le montant prévisionnel des autres produits de gestion s'élève à **32 000 €**.

Ce chapitre inclut principalement les loyers perçus par la Ville (La Poste, Conseil Départemental de la Dordogne – local assistante sociale, cabinet médical, logement ancien Presbytère), les produits des chèques-déjeuner (participation des agents) et ceux des régies (encombrants, location de salles et matériel).

➤ **Les produits financiers**

Le montant prévisionnel des produits financiers s'élève à **8 316 €**.

Ce chapitre intègre, dans le cadre du transfert de compétences, le remboursement par la CAB des intérêts d'emprunts contractés par la Ville au titre d'aménagements de voirie et de la construction de la médiathèque (montants définis par la CLECT).

➤ **Les produits exceptionnels**

Le montant prévisionnel des produits exceptionnels s'élève à **3 000 €**.

Ce chapitre comprend les remboursements éventuels de sinistres et l'annulation de mandats payés sur un exercice antérieur.

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert entre sections**

Le montant prévisionnel des opérations d'ordre et de transfert entre sections s'élève à **1 492 123,13 €**.

Il intègre :

- **L'excédent de fonctionnement cumulé** reporté sur le budget 2021, d'un montant de **1 810 071,34 €**, auquel il faut déduire le montant proposé en 2021 en **affectation du résultat (450 000 €)** ;
- **des amortissements** des subventions perçues en section d'investissement ;
- **des opérations d'ordre relatives aux travaux en régie** qui seront réalisés par les agents du service technique permettant le transfert vers la section d'investissement et donc la prise en compte dans le cadre du versement du FCTVA (enveloppe globale de **35 000 €**).

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITION BP 2021	%
<b>DEPENSES REELLES</b>				
<b>Les grandes opérations (présentées ci-dessous)</b>	<b>5 252 212.82 €</b>	<b>2 794 957.41 €</b>	<b>3 689 703.51 €</b>	<b>-29.75%</b>
Dont :				
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	320 478.22 €		1 096 308.68 €	
. <b>Proposition BP</b>	<b>4 931 734.60 €</b>		<b>2 593 394.83 €</b>	
<b>Opérations financières :</b>	<b>182 591.20 €</b>	<b>178 667.64 €</b>	<b>177 284.00 €</b>	<b>-2.91%</b>
Dont :				
. Emprunts	173 306.88 €	169 345.82 €	169 000.00 €	
. Emprunts SDE 24	7 284.32 €	7 284.32 €	7 284.00 €	
. Cautions	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>4 295.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>+2228.13%</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>5 439 099.32 €</b>	<b>2 973 625.05 €</b>	<b>3 966 987.51 €</b>	<b>-27.07%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				

<b>001- d'investissement</b>	<b>Déficit</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>040 – Comptes 13 et 23</b>		<b>109 072.00 €</b>	<b>108 977.18 €</b>	<b>132 051.79 €</b>	<b>+21.07%</b>
Dont :					
. Amortissements		88 092.00 €	88 092.00 €	97 051.79 €	
. Travaux en régie		20 980.00 €	20 885.18 €	35 000.00 €	
<b>041 – Comptes 21 et 23</b>		<b>2 868.73 €</b>	<b>2 868.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>111 940.73 €</b>	<b>111 845.91 €</b>	<b>132 051.79 €</b>	<b>+17.97%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 551 040.05 €</b>	<b>3 085 470.96 €</b>	<b>4 099 039.30 €</b>	<b>-26.16%</b>

Les dépenses d'investissement du BP 2021 s'élèvent à **3 002 730.62 €**, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2020 (dépenses engagées en 2020 et non mandatées au 31 décembre 2020) d'un montant de 1 096 308.68 €, portant le total à **4 099 039.30 €**.

➤ **Sont inclus dans ce montant les grandes opérations de la Ville, parmi lesquelles :**

- 1 127 767.60 € (dont 835 167.60 € de RAR 2020) pour la finalisation des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne et la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement de la Place du Groupe Loiseau ;
- 482 500 € pour l'implantation d'une Halle sur cette même place ;
- divers travaux de bâtiments pour un montant de 249 093.20 € (dont 11 703.20 € de RAR) : études préalables et lancement des travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'Ecole Elémentaire, remplacement des dernières menuiseries anciennes dans ce même bâtiment, études et travaux d'amélioration de la performance énergétiques des différents bâtiments communaux, sécurisation de l'accès à l'Ecole Maternelle (installation d'un brise-vue), travaux d'amélioration du confort des élèves dans les écoles (climatisation des locaux, remplacement de stores), systèmes d'alarmes incendie et anti-intrusion dans les bâtiments publics, ;
- 211 569.89 € (dont 190 569.89 € de RAR 2020) pour la finalisation de l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la route départementale n°32 et la pose de prises électriques sur les candélabres pour le branchement d'éclairages de Noël ;
- 205 349,04 € (dont 2 100 € de RAR 2020) pour la réalisation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches de travaux d'aménagement du Cimetière de Blanzac et l'achat de cavurnes supplémentaires ;
- les acquisitions foncières pour un montant de 153 501 € (dont 800 € de RAR 2020) : réserve foncière pour de futures acquisitions afin de favoriser notamment l'implantation de logements sociaux, le rachat du terrain invendu sur le Lotissement des Anciennes Ecoles, achat d'un terrain au CTIFL suite au changement d'assiette du chemin rural bordant la voie verte ;
- des opérations diverses pour un montant de 138 222.39 € (dont 52 840.39 € de RAR 2020) pour les travaux d'éclairage public rue Salvador Allende et route de Pont Renon et d'enfouissement des lignes de télécommunication à la Planque et au Farnier, l'éclairage d'abribus pour améliorer la sécurité des élèves, la clôture du Complexe Sportif et la remise en état des mains-courantes autour des terrains, l'enrochement de berges de la Gouyne pour prévenir les risques d'inondations, le remplacement de matériels et équipements dans les services de restauration et d'entretien des bâtiments, la création d'un nouveau site internet, l'installation de panneaux d'affichage libre ;
- des travaux de voirie à hauteur de 108 000 € : aménagements aux abords du futur lotissement rue Eugène Leroy, projets de création de sentiers de randonnées, enrochement des berges du fossé route des Sables ;
- 81 460 € pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville : optimisation de l'espace pour créer des bureaux supplémentaires, une tisanerie et un local ménage, création d'espaces numériques, réaménagement des bureaux des adjoints à l'étage et de la réserve au sous-sol, achat de mobilier adapté pour la Salle du Conseil Municipal notamment ;
- l'achat de matériel utilisé par le service technique pour un montant de 43 300 € : renouvellement de matériel ancien en priorisant les préconisations portées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, achat d'une tondeuse autoportée pour les grands espaces, renouvellement des barrières de police ;

- l'achat d'équipements informatiques et de mobilier pour un montant de 33 293.80 € (don 298.80 € de RAR 2020) : achat de postes téléphoniques pour l'Hôtel de Ville (fin du contrat de location en septembre 2021), mobilier et équipements divers dans les écoles, garderies et à la Serre Pédagogique dont une boîte à livres, logiciel métier pour le Pôle Technique et dématérialisation de la gestion du Cimetière du Bourg (cartographie numérique et intégration des données), remplacement de matériels informatiques obsolètes et équipement des nouveaux agents, système d'enregistrement des réunions nécessitant des retranscriptions ;
  - 2 200 € pour un projet de création d'un mur de street art porté par le CMEJ
  - 50 000 € pour le lancement du projet de réhabilitation du Restaurant d'Enfants en prévision d'une réalisation en 2022 ;
  - 800 617.79 € qui constituent une réserve pour la réalisation de travaux futurs.
- **Les opérations financières pour un montant de 177 284 € dont :**
- 169 000 € dédiés au remboursement du capital des emprunts bancaires en cours et à celui d'un éventuel emprunt contracté en 2021 ;
  - 7 284 € pour le remboursement des prêts contractés auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (extinction de la dette en 2021) ;
  - 1 000 € pour la restitution de caution en cas de départ d'un locataire en 2021.
- **Les dépenses imprévues pour un montant de 100 000 €.**  
Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.
- **Les opérations d'ordre :**
- 35 000 € de travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique ;
  - 97 051.79 € au titre de l'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITION BP 2021	%
<b>RECETTES REELLES</b>				
<b>Financement des grandes opérations</b>	<b>1 264 660.56 €</b>	<b>140 916.18 €</b>	<b>1 108 938.88 €</b>	<b>-12%</b>
Dont :	1 059 536.56 €		988 938.88 €	
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	<b>205 124.00 €</b>		<b>120 000.00 €</b>	
. <b>Proposition BP</b>				
<b>024 – Produits de cessions</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>+200%</b>
<b>10 – Opérations financières</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>46 791.85 €</b>	<b>640 000.00 €</b>	<b>+6300%</b>
Dont :				
. FCTVA	0.00 €	27 639.00 €	180 000.00 €	
. Taxe d'aménagement	10 000.00 €	19 152.85 €	10 000.00 €	
. Affectation du résultat	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €	
<b>16 – Cautions et emprunt</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 190.66 €</b>	<b>400 000.00 €</b>	
Dont				
. Caution	0.00 €	3 190.66 €	0.00 €	
. Emprunt	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €	
<b>27 – Remboursements :</b>	<b>23 400.00 €</b>	<b>23 370.58 €</b>	<b>44 606.49 €</b>	<b>+90.63%</b>
Dont :				
. Remboursements CAB (emprunts voirie et médiathèque)	23 400.00 €	23 370.58 €	23 550.00 €	
. Remboursements des avances par les budgets annexes	0.00 €	0.00 €	21 056.49 €	
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>1 298 860.56 €</b>	<b>214 269.27 €</b>	<b>2 195 945.37 €</b>	<b>+69.07%</b>

OPERATIONS D'ORDRE				
<b>001- Excédent d'investissement</b>	<b>2 548 258.15 €</b>		<b>151 391.80 €</b>	<b>-94.06%</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 230 000.00 €</b>		<b>1 278 392.89 €</b>	<b>+3.93%</b>
<b>040 – Comptes 192, 21 et 28</b>	<b>471 052.61 €</b>	<b>471 466.61 €</b>	<b>473 309.24 €</b>	<b>+0.48%</b>
Dont :				
. Amortissements	471 052.61 €	471 052.61 €	473 309.24 €	
. Cessions	0.00 €	414.00 €	0.00 €	
<b>041 – Compte 20</b>	<b>2 868.73 €</b>	<b>2 868.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>4 252 179.49 €</b>	<b>474 335.34 €</b>	<b>1 903 093.93 €</b>	<b>-55.24%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 551 040.05 €</b>	<b>688 604.61 €</b>	<b>4 099 039.30 €</b>	<b>-26.16%</b>

Les recettes d'investissement du BP 2021 s'élèvent à **3 110 100.42 €**, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2020 (subventions attribuées en 2020 et non perçues au 31 décembre 2020) d'un montant de 988 938.88 €, portant le total à **4 099 039.30 €**.

Sont inclus dans ce montant :

- **Les subventions attribuées pour la réalisation des grandes opérations, parmi lesquelles :**
  - 239 065 € (RAR 2020) de fonds de concours attribué par la CAB, 103 462.53 € (RAR 2020) de DETR attribuée par l'Etat et 50 000 € attribué par le Conseil Départemental de la Dordogne pour les travaux d'aménagement de la route départementale n°32 (2<sup>ème</sup> tranche) ;
  - 357 654.35 € (RAR 2020) attribué par l'Etat, 120 000 € (RAR 2020) par le Conseil Départemental et 105 600 € (RAR 2020) par le Conseil Régional pour la sécurisation et la réhabilitation du busage de la Gouyne et 120 000 € de participation du budget annexe Hôtel d'Entreprises pour la réfection du parking à proximité de cet immeuble ;
  - 13 157 € (RAR 2020) attribué par la CAB pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux au Cimetière de Blanzac.
- **Les produits de cessions** (2 400 €) pour la vente d'un terrain à l'Homme Mort notamment.
- **Les opérations financières :**
  - 10 000 € de taxe d'aménagement ;
  - une affectation de résultat n'est pas obligatoire cette année en l'absence de déficit d'investissement au compte administratif 2020. Pour autant, l'équipe municipale propose d'affecter 450 000 € pour marquer sa volonté politique d'investir en 2021 ;
  - 180 000 € de Fonds de compensation de la TVA estimé pour 2021 calculé en fonction des dépenses réalisées en 2020 et des subventions perçues de l'Etat l'année passée.
- **La contraction d'un emprunt** à hauteur de 400 000 € permettant d'équilibrer le budget d'investissement, pouvant être réalisé compte tenu de la capacité de désendettement de la Ville.
- **Les remboursements de la CAB** de la part du capital des emprunts contractés par la Ville au titre de la voirie et de la médiathèque dans le cadre du transfert de compétences à hauteur de 23 550 € (montants définis par la CLECT) et **du budget annexe Lotissement des Anciennes Ecoles** de l'avance faite par le budget principal lors de sa création.
- **Les opérations d'ordre**
  - L'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 151 391.80 ;
  - 1 278 392.89 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
  - 473 309.24 € de dotations d'amortissement qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville.

## **XVI. Budget Annexe « Hôtel d'Entreprises 2021 » – Examen et vote du Budget Primitif**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2021</b>	<b>% Evolution</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>				
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	<b>29 300.00 €</b>	<b>12 728.04 €</b>	<b>26 200.00 €</b>	<b>-10.58%</b>
<b>012- Charges de personnel</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>5 585.32 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>-42.86%</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>10.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5.00 €</b>	<b>- 50%</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>- 9.09%</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>1 210.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 060.00 €</b>	<b>-12.4%</b>
<b>68- Provisions</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>422.24 €</b>	<b>450.00 €</b>	<b>- 55%</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>1 001.66 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>-0.17%</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>40 071.66 €</b>	<b>18 735.60 €</b>	<b>33 215.00 €</b>	<b>-17.11%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>102200.00 €</b>		<b>103 611.14€</b>	<b>+1.38%</b>
<b>042 – Article 6811 - Amortissements</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>19 359.38 €</b>	<b>+ 5.73%</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>120 510.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>122 970.52 €</b>	<b>+2.04%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 581.66 €</b>	<b>37 045.60 €</b>	<b>156 185.52 €</b>	<b>-2.74 %</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2021 de l'Hôtel d'Entreprises s'élèvent à **156 185.52 €**.

Cette prévision comprend notamment :

- 1 500 € de dépenses relatives aux frais d'électricité des parties communes qui sont

- ensuite remboursés par le Syndic avant d'être repartagés entre les deux propriétaires ;
- 9 000 € relatifs à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements et à l'entretien et la réparation des locaux nous appartenant, hors parties communes, afin de poursuivre l'accueil de nouveaux locataires dans de bonnes conditions ;
  - 9 000 € d'appels de fonds émis par le syndicat de copropriété incluant l'acquisition de panneaux lumineux d'information ;
  - 4 700 € de frais d'honoraires pour la gestion des baux faite par un notaire (forfait de suivi annuel des contrats en cours, renouvellement des baux arrivant à échéance, élaboration de nouveaux baux pour les nouvelles locations) ;
  - 500 € de taxe foncière ;
  - 4 000 € de mise à disposition du personnel communal : agents des services technique et administratif ainsi que le ménage des locaux inoccupés ou qui se libéreraient en 2021 si nécessaire ;
  - 2 000 € pour d'éventuels frais de dossier et remboursement d'intérêts en cas de contraction d'un emprunt en 2021 ;
  - 1 000 € de dépenses imprévues ;
  - 1 060 € de charges exceptionnelles (intérêts moratoires, annulations de titres sur exercices antérieurs) et provisions éventuelles ;
  - 19 359.38 € de dotations aux amortissements qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;
  - 103 611.14 € de virement à la section d'investissement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2021</b>	<b>% Evolution</b>
<b>RECETTES REELLES</b>				
<b>70 – Produits des services</b> . Refacturation au Syndicat de Copropriété	<b>0.00 €</b>	<b>815.00 €</b>	<b>400.00 €</b>	<b>+ 1000%</b>
<b>75 – Autres produits de gestion</b> Dont :	<b>22 300.00 €</b>	<b>24 180.73 €</b>	<b>28 600.00 €</b>	<b>+28.25%</b>
. Locations	20 000.00 €	21 273.39 €	24 100.00 €	<b>+ 20.5%</b>
. Produits divers de gestion courante	2 300.00 €	2 907.34 €	4 500.00 €	<b>+95.65 %</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>22 300.00 €</b>	<b>24 995.73 €</b>	<b>29 000.00 €</b>	<b>+30.04%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	<b>119 345.66 €</b>		<b>120 049.52 €</b>	<b>+0.59%</b>
<b>042 – Opérations d'ordre</b> Dont :	<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>-62.32%</b>
- Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €	<b>0%</b>
- Travaux en régie	11 800.00 €	5 617.73 €	0.00 €	<b>-1000%</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>138 281.66 €</b>	<b>12 753.73 €</b>	<b>127 185.52</b>	<b>-8.02%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 581.66 €</b>	<b>37 749.46 €</b>	<b>156 185.52 €</b>	<b>- 2.74%</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) de l'Hôtel d'Entreprises 2021 s'élèvent à **156 185.52 €**.

Cette prévision comprend notamment :

- 24 100 € de produit des loyers en tenant compte des baux signés à ce jour ;
- 4 500 € de remboursement des charges refacturées aux locataires ;

- 400 € de remboursement par le Syndic d'une partie de la taxe foncière payée par la Ville (parties communes et locaux appartenant au second propriétaire) ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement ;
- 120 049.52 € d'excédent de fonctionnement.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITIONS BP 2021	% Evolution
<b>DEPENSES REELLES</b>				
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>7 040.00 €</b>	<b>6 828.99 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>-50.28%</b>
Dont :				
. Emprunt bancaire	6 040.00 €	6 038.95 €	2 500.00 €	-58.61%
. Remboursement de caution (locations)	1 000.00 €	790.04 €	1 000.00 €	0%
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 450.00 €</b>	<b>0%</b>
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>177 750.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>-32.49%</b>
Dont :				
. Subventions versées à la commune	177 750.00 €	0.00 €	120 000.00 €	
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>7 539.34 €</b>	<b>154 000.00 €</b>	<b>+1825%</b>
Equipements et Aménagements des locaux				
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>1 435.39 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 062.62 €</b>	<b>-25.97%</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>209 675.39 €</b>	<b>14 368.33 €</b>	<b>281 012.62 €</b>	<b>+34.02%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>001 – Déficit d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>040 – Opérations d'ordre</b>	<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>-62.32%</b>
- Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €	0%
- Travaux en régie	11 800.00 €	5 617.73 €		-1000%
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>18 936.00 €</b>	<b>12 753.73 €</b>	<b>7 136.00 €</b>	<b>-62.32%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>228 611.39 €</b>	<b>27 122.06 €</b>	<b>288 148.62 €</b>	<b>+26.04%</b>

Les dépenses d'investissement du budget primitif (BP) 2021 de l'Hôtel d'Entreprises s'élèvent à **288 148.62 €**.

Elles comprennent notamment :

- 2 500 € de remboursement de capital en cas de contraction d'un emprunt en 2021;
- 1 000 € de remboursement de cautions en cas de départ de locataires ;
- 120 000 € de subvention versée au budget principal pour le financement d'une partie du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- 153 000 € pour d'éventuels travaux d'aménagements des locaux ;
- 2 450 € pour la réalisation de plans des locaux prenant en compte toutes les modifications apportées ;
- 1 000 € pour l'achat d'un panneau d'affichage à l'intérieur des locaux ;
- 1 062.62 € de dépenses imprévues ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

### B – Les Recettes



Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITIONS BP 2021	% Evolution
<b>RECETTES REELLES</b>				
<b>10 –Dotations : affectation du résultat</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>16 – Emprunts et dettes :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 368.65 €</b>	<b>62 520.12 €</b>	
Dont :				
-Cautions		178.00 €	320.12 €	
-Emprunt		3 190.65 €	62 200.00 €	
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 368.65 €</b>	<b>62 520.12 €</b>	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
<b>001 – Excédent d'investissement</b>	<b>108 101.39 €</b>		<b>102 657.98 €</b>	<b>-5.04%</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>102 200.00 €</b>		<b>103 611.14 €</b>	<b>+1.38%</b>
<b>040 – Article 28138 - Amortissements</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>19 359.38 €</b>	<b>+5.73%</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>228 611.39 €</b>	<b>18 310.00 €</b>	<b>225 628.50 €</b>	<b>-1.3%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>228 611.39 €</b>	<b>21 678.65 €</b>	<b>288 148.62 €</b>	<b>+26.04%</b>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget primitif (BP) 2021 de l'Hôtel d'Entreprises s'élèvent à **288 148.62 €**.

Ce montant comprend notamment :

- 102 657.98 € d'excédent d'investissement ;
- 103 611.14 € de virement de la section de fonctionnement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- 320.12 € pour les cautions de deux nouveaux locataires dont les baux ont été signés au début de l'année 2021 ;
- 19 359.38 € de dotations aux amortissements qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;

Un emprunt d'un montant de 62 200 € devra être contracté sur ce budget pour financer les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe Hôtel d'Entreprises de la Ville.

## **XVII. Budget Annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » 2021 – Examen et vote du Budget Primitif**

Rapporteur : Cyril GOUBIE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Il reste à ce jour un terrain à vendre.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITIONS BP 2021
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : reliquats TVA	10.00 €	0.00 €	5.00 €
<b>022- Dépenses imprévues</b>	1 212.80 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>31 222.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	10 616.73 €		15 173.22 €
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	104 661.33 €	104 661.33 €	104 661.33 €
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>120 278.06 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>119 834.55 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>119 839.55 €</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2021 s'élèvent à **119 839.55 €**.

Cette prévision comprend notamment :

- Les éventuels reliquats de TVA ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- Le virement à la section d'investissement.

### B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2020	CA 2020	PROPOSITIONS BP 2021
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>70- Produits de services</b> : vente de terrain	0.00 €	0.00 €	2 700.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	25 339.53 €		25 339.53 €
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	121 161.33 €	104 661.33 €	104 661.33 €

<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>130 000.86 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>151 500.86 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>132 700.86 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2021 s'élèvent à **132 700.86€**.

Cette prévision comprend :

- La recette liée au rachat du terrain restant par le budget principal ;
- L'excédent de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

Dans un souci de sincérité budgétaire, il est proposé de voter ce budget en excédent de fonctionnement à hauteur de 12 861.31 € (aucune dépense prévisionnelle n'étant à inscrire sur ce budget compte tenu de sa clôture en 2021).

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2021</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes :</b>			
Remboursement de l'avance du budget principal	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 056.49 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 056.49 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>125 717.82 €</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2021 s'élèvent à **125 717.82€**.

Cette prévision comprend :

- Le remboursement de la totalité de l'avance effectuée par le budget principal de la commune au présent budget annexe lors de sa création ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

### B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2021</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>10 –Dotations : affectation du résultat</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Excédent d'investissement</b>	<b>5 883.27 €</b>		<b>5 883.27 €</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>10 616.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 173.22€</b>
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>125 717.82 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>121 161.33 €</b>	<b>104 661.33 €</b>	<b>125 717.82 €</b>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2021 s'élèvent à **125 717.82 €**.

Cette prévision comprend :

- L'excédent d'investissement ;
- Le virement de la section de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

Ce budget fera l'objet d'une clôture en 2021.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles de la Ville.

## **PROJETS ET TRAVAUX**

### **XVIII. SDE 24 – Projet d'effacement du réseau téléphonique au Bourdil**

Rapporteur : Michel SEJOURNE

Suite à une visite de piquetage réalisée le 15 février 2021 concernant les travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique au « Bourdil », le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) a informé Monsieur le Maire de la nécessité d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil) sur ce même secteur.

Il est rappelé qu'en vertu de la convention de transfert de compétence Eclairage Public conclue avec le SDE 24, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Dans le cas où la commune de Prigonrieux ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois à compter de la présente délibération, une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de cette opération ;
- décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

# AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

## XIX. Restaurant d'Enfants – Révision des tarifs et des modalités d'application

Rapporteur : Carole DEYRES-MORETTI

Par délibération n° 2014-70 du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal a modifié à la hausse les tarifs du Restaurant Scolaire.

Depuis cette date, aucune augmentation n'a été appliquée et ce malgré une hausse significative de l'indice du coût de la consommation et les contraintes réglementaires qui ont dû être instaurées (développement des repas bio, mis en place de repas végétarien).

De nouvelles mesures sont entrées en vigueur avec l'application de la loi Egalim : achat obligatoire de 50 % de produits de qualité dont 20 % de bio d'ici à 2022, suppression des contenants et petit matériel en plastique.

De plus, la nouvelle équipe municipale souhaite mettre en œuvre une politique d'amélioration du cadre de vie et de la santé des enfants scolarisés sur la Commune. Concernant la restauration collective, des crédits sont proposés sur le budget 2021 pour développer l'achat de produits bio et issus du circuit court, de produits de qualité pour développer la découverte du goût (découverte des fromages), lutter contre le gaspillage alimentaire, former les agents, mettre en place des actions « de la Terre à l'Assiette » avec l'animateur de la Serre Pédagogique. Pour accentuer cette volonté politique, les études préalables nécessaires à la conception du projet de réhabilitation du Restaurant d'Enfants vont être lancées en 2021.

Par délibération n° 2017-74 du 19 octobre 2017, le Conseil Municipal a précisé les modalités d'application du tarif réduit instauré en 2014 (accessible sur présentation d'un dossier aux familles dont au moins un des deux parents est domicilié à Prignonrieux à partir de la date d'acceptation de la demande et justifient d'un quotient familial inférieur ou égal à 500 € et aux enfants déjeunant dans les locaux avec leur panier repas dans le cadre de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé - PAI).

Compte tenu du coût de fonctionnement important de ce service, les membres de la Commission « Enfance – Jeunesse » ont proposé de modifier les tarifs et leur application en tenant compte également du lieu de domicile des familles, des quotients familiaux, des enfants bénéficiant d'un PAI. Ils souhaiteraient également proposer aux bénéficiaires un abonnement qui, en contrepartie d'un tarif incitatif, permettrait une meilleure gestion des quantités de produits alimentaires commandés et préparés (actuellement, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants au jour le jour) : ce choix devra alors être retenu lors des inscriptions avant la rentrée scolaire. Les propositions sont les suivantes :

Choix 1 : Abonnement (calculé sur la base de 139 jours d'école sur l'année scolaire 2021-2022)

	Nouveau tarif	Tarif abonnement Mensuel
Tarif normal	2,25 €	31,28 €
Tarif réduit (QF inférieur ou égal à 622 et PAI)	0,85 €	11,82 €
Tarif normal Hors Commune	3,25 €	45,18 €
Tarif réduit Hors Commune (PAI uniquement)	1,85 €	25,72 €

## Choix 2 : tarifs occasionnels

	Nouveau tarif
Tarif normal	2,50 €
Tarif réduit (QF inférieur ou égal à 622 et PAI)	1,00 €
Tarif normal Hors Commune	3,50 €
Tarif réduit Hors Commune (PAI uniquement)	2,00 €

Tarif repas adultes : 4,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'application des tarifs proposés ci-dessus et leurs modalités de mise en œuvre, en prenant en compte l'accord existant entre les communes de Prignonieux et de La Force permettant l'application du tarif communal pour ces familles ;
- autorise Monsieur le Maire :
  - . à procéder aux formalités administratives de mise en œuvre de cette décision dès la rentrée scolaire 2021-2022 et à informer préalablement les familles ;
- à prévoir l'inscription de crédits supplémentaires en recettes sur la section de fonctionnement du budget principal 2021, à l'article 7067 (redevances et droits des services périscolaires).

## **XX. Gestion des Temps Périscolaires – Mise en place d'activités**

Rapporteur : Catherine LABAT

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, de nombreux problèmes de comportement des enfants sur les temps périscolaires ont été constatés.

Pour tenter d'apporter une solution à ces difficultés autres que disciplinaires tout en permettant aux enfants de se défouler sur des créneaux adaptés, des activités périscolaires sportives, éducatives ou culturelles pourraient être proposées sur la pause méridienne et pendant les temps d'accueils périscolaires.

Pour cela, la commune pourrait recourir à des intervenants extérieurs pour pouvoir proposer des activités spécifiques et complémentaires à celles proposées actuellement par les animateurs de la Ville (associations, prestataires privés).

Une enveloppe est proposée sur le budget principal 2021 pour la mise en place de ces activités sur l'année scolaire en cours pour un montant de 1 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise en place d'activités complémentaires sur les temps d'accueils périscolaires à effet immédiat ;
- autorise Monsieur le Maire :
  - . à signer les contrats et conventions avec les différents intervenants et à informer préalablement les familles ;
  - . à prévoir l'inscription de crédits en dépenses sur la section de fonctionnement du budget principal 2021, à hauteur de 1 600 € pour l'année scolaire en cours (montant susceptible d'être réactualisé annuellement lors du vote du budget principal).

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## XXI. Modifications tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au recrutement d'un agent sur le Pôle Technique et en prévision de prochains avancements de grade et promotion interne dont peuvent bénéficier certains agents suite aux entretiens professionnels, il s'avère nécessaire de procéder à la création et suppression de postes.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Postes créés	Postes supprimés	Temps de travail hebdo	Fonctions	Date d'effet	Commentaires
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	Electricien	immédiat	recrutement sur grade d'adjoint technique
	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	Electricien	immédiat	
Chef de service municipal		35	Policier municipal	immédiat	avancement au titre de la promotion Interne
Adjoint technique principal de 2ème classe		29,5	Agent de propreté du domaine public	01/01/2021	avancement de grade
	Adjoint technique	29,5	Agent de propreté du domaine public	01/01/2021	
Adjoint administratif principal de 1ère classe		35	Responsable Gestion administrative des Ressources Humaines	01/08/2021	avancement de grade
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35	Responsable Gestion administrative des Ressources Humaines	01/08/2021	
Adjoint technique principal de 2ème classe		26	agent d'entretien et de restauration	01/01/2021	avancement de grade
	Adjoint technique	26	agent d'entretien et de restauration	01/01/2021	

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour, 1 abstention) :

- approuve les suppressions et créations de postes susmentionnés ;
- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives et notamment à modifier le tableau des effectifs.

## **XXII. Création d'un emploi dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétences**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Dordogne (aide attribuée sur une base maximale de 20 heures de travail hebdomadaire).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi d'électricien à compter du 01/04/2021 dans le cadre d'un dispositif « Parcours emploi Compétences », sur un temps de travail hebdomadaire 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée de 12 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans pour une rémunération horaire équivalente à 100% du SMIC + 6.5% (montant proratisé en fonction du temps de présence de l'agent) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée correspondant à l'emploi précité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **XXIII. Changement logiciel de facturation des Accueils Périscolaires et acquisition d'un logiciel d'analyse financière**

Rapporteur : Claire COBOS

L'Agence Technique Départementale (ATD 24), via la direction Gestion des territoires, propose aux collectivités adhérentes une plateforme mutualisée de services numériques Territoires Numériques.dordogne.fr. Cette mutualisation, construite depuis 25 ans avec l'ensemble des collectivités de Dordogne, permet d'offrir solidairement à chaque adhérent des services bien inscrits dans l'environnement territorial local, réceptifs aux opportunités régionales et attentifs aux évolutions réglementaires nationales. Ces services sont aussi des réponses individualisées aux besoins de collectivités.

Pour chaque outil mis à disposition, l'ATD24 réalise à minima pour les collectivités adhérentes :

- Les fourniture et maintenance des logiciels ;
- L'hébergement des logiciels et des données ;
- Le paramétrage des comptes utilisateurs ;
- Le paramétrage des logiciels ;
- Les Formations initiale et complémentaires ;
- L'assistance quotidienne.

Une convention a été signée entre la Ville et l'ATD 24 d'adhésion aux outils mutualisés d'administration numérique proposés par cette agence en date du 19 mai 2016.



La Ville utilise actuellement les outils et logiciels métiers suivants :

- Progiciels de la gamme E Magnus de Berger Levrault (gestion financière, gestion ressources humaines, gestion relation citoyen) ;
- Sauvegarde externalisée des données ;
- Connecteur permettant d'intégrer les factures issues de Chorus dans le logiciel de gestion financière ;
- Connection de logiciel de gestion financière au parapheur électronique Sesile (signature électronique des pièces comptables) et Hélios (application informatique de gestion comptable et financière) ;
- Connecteur Pasrau permettant l'automatisation des relations entre Net-entreprises et le logiciel de gestion des ressources humaines ;
- Plateforme Stela qui assure les échanges d'actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture ;
- Assistance à la passation des marchés publics et plate-forme de dématérialisation des procédures ;
- Système d'Informations Géographiques (SIG) Périgéo (référentiel IGN, cadastre, documents d'urbanisme, zonages réglementaires, référencement des données sur la biodiversité, itinéraires PDIPR) ;
- Gestion des autorisations des droits des sols Cart@DS.

L'utilisation de l'ensemble de ces services représente actuellement un coût annuel de 3 490€ (les outils Périgéo et Cart@DS sont pris en charge par la CAB pour le compte des communes du Territoire).

L'ATD24 propose dorénavant un logiciel d'analyse financière (SIMCO) connecté au logiciel de comptabilité qui peut être intégré dans le pack numérique. Cet outil permettrait de dématérialiser l'ensemble de la procédure de préparation budgétaire (recensement des besoins, arbitrages, Débat d'Orientations Budgétaires avec intégration automatique des analyses financières, Plan Pluriannuel d'Investissement) et de mettre à disposition des outils de prospective financière.

Cet outil représenterait un coût annuel supplémentaire de 1 047 €.

Depuis le 1er janvier 2017, la Ville utilise une plateforme dématérialisée de gestion des services périscolaires (cantine et garderies) : Etickets.

Cependant, le logiciel utilisé actuellement par nos services ne correspond plus à nos besoins et montre de nombreuses failles (mauvais fonctionnement du système de prépaiement, défaillance de la maintenance et l'assistance, pas de connexion possible avec le logiciel de comptabilité).

Il est donc proposé de remplacer cet outil par le logiciel proposé par l'ATD24 qui permet de gérer les inscriptions, d'effectuer les pointages de présence, d'émettre des factures mensuelles auprès des familles qui peuvent être déposées sur une plateforme sur laquelle les utilisateurs peuvent directement procéder à leur paiement. Des informations peuvent également y être déposées (menus, événements, dispositions réglementaires, ...).

Cet outil représenterait un coût annuel supplémentaire de 1 648 €, auquel il faut rajouter les frais de mise en service pour un montant forfaitaire de 1 350 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De donner son accord pour l'adhésion au logiciel d'analyse financière (SIMCO) ;
- De donner son accord pour l'adhésion au logiciel Enfance et au portail BL Enfance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) une convention d'utilisation de la plateforme mutualisée de services numériques qui prendra effet dès signature pour une durée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction ;
- De prévoir l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses sur la section de fonctionnement du budget principal 2021, à l'article 65548 (autres contributions).

## **XXIV. Dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme Opérationnels et d'Information – Procédure expérimentale**

Rapporteur : Lionel WAVRANT

Vu l'article L112-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) ;

Vu L'article L423-3 du Code de l'Urbanisme qui dispose que "Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme."

L'Agence Technique Départementale (ATD24) propose dès à présent un guichet unique que des communes volontaires peuvent utiliser en collaboration avec le service instructeur de la Communauté de Communes Bergeracoise et l'étude notariale Monteil et Associés à Bergerac pour expérimenter le dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme Opérationnels et d'Information. Cette phase est nécessaire afin de finaliser les paramétrages des outils informatiques.

Cette procédure permettra au final de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, ...) depuis l'utilisateur demandeur jusqu'à l'instructeur de la demande. Une fois le dossier instruit, l'Etat pourra directement se connecter pour faire le suivi fiscal, le contrôle de légalité, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) aura accès aux dossiers des établissements recevant du public, évitant ainsi les envois faits par les communes à ces organismes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la candidature de la Ville pour la phase expérimentale du dépôt dématérialisé des certificats d'urbanisme d'information dès la date de publication de la délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

## **XXV. Union des Maires de la Dordogne - Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne**

Rapporteur : Lionel WAVRANT

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à la Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020 - 2022 signé le 5 février 2020 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste ;

Considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un Bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que, bien que le Contrat de Présence Postale Territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;

Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année et les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdiens en particulier ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de demander à la Direction régionale de la Poste :

- de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne ;
- de ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici ;
- et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

## **POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

### **XXVI. Vote des Taux de fiscalité 2021**

La loi de Finances de 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de cette taxe est donc figé ; le calcul des compensations se fait sur la base des taux votés en 2017.

Cependant, la Commune conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants dont le taux reprend celui en vigueur en 2019 jusqu'en 2022. A partir de 2023, la Commune retrouvera son pouvoir de faire varier le taux.

Le mécanisme de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales repose sur le transfert du taux 2020 de taxe foncière bâtie du Département (25,98%). S'agrégeant au taux 2020 de la Commune de Prigonrieux (22,99 %), ils composent désormais le taux de référence de la taxe foncière bâtie soit 48,97 %.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2021, le Conseil Municipal a mis en avant sa volonté d'investir fortement afin de dynamiser le territoire, apporter les services attendus par la population et participer activement à la relance économique, tout en menant une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour mettre en œuvre cette décision, une hausse des recettes fiscales communales est proposée dès 2021.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), les taux de fiscalité applicables en 2021 comme suit :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,97 % ;
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,47 %.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération en date du 26 mai 2020, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions. Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées lors de chaque séance du Conseil Municipal :

- 2021-05. Désignation d'un avocat pour représenter les intérêts de la Ville dans le litige l'opposant à la société Novamiente et ses assurances (prise en charge du sinistre persistant sur la toiture de l'Ecole Maternelle consécutif aux travaux de réfection) ;
- 2021-06. Renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne jusqu'au 31 décembre 2021 dans les mêmes conditions financières et matérielles ;
- 2021-07. Attribution du marché public de travaux d'aménagement du Cimetière de Blanzac à l'entreprise GIRARDEAU pour un montant de 26 290,87€ HT ;
- 2021-08. Avenant en moins-value (- 40 500 € HT) au marché public de travaux de réhabilitation d'un ruisseau canalisé dans le collecteur traversant le Centre-Ville ;
- 2021-09. Conversion d'une concession (case columbarium) de 15 à 30 ans au Cimetière du Bourg pour un montant de 140 € ;
- 2021-10. Délivrance d'une concession cinquantenaire au Cimetière de Blanzac pour un

- montant de 325 € (pleine terre) ;
- 2021-11. Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Bergerac pour le service de fourrière pour l'année 2021 pour un montant de 0.85 € par habitant ;
- 2021-12. Délivrance d'une concession trentenaire au Cimetière de Blanzac pour un montant de 195 € (pleine terre).

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Parution du décret le 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et régionaux les dimanches 13 et 20 juin 2021 :
  - 1<sup>er</sup> tour le dimanche 13 juin 2021 ;
  - 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 20 juin 2021 ;
  - Date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales le 7 mai 2021 ;
  - Scrutin ouvert de 8h à 18h ;
  - Ouverture de la campagne électorale le lundi 24 mai 2021 à 0 heure et fermeture le samedi 12 juin 2021 à 0 heure.

L'organisation d'un double scrutin et la gestion du contexte sanitaire vont probablement nécessiter la présence accrue des élus et des agents sur ces deux jours.

En attente de la réception de la circulaire pour connaître les modalités d'organisation matérielle de ces élections. Si nécessaire, possibilité d'utiliser les loges, les Salles des Associations et le hall de l'Espace Socio-Culturel (pas de volonté d'utiliser le Restaurant Scolaire compte tenu des règles strictes d'hygiène et de désinfection à respecter actuellement dans les cantines).

**La séance est levée à 19 heures 45.**